

**6211-02-122****BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, (responsable de l'enquête et médiation),  
médiateur  
Mme CATHERINE PLASSE, analyste  
Mme RITA LEBLANC, coordonnatrice

**ENQUÊTE ET MÉDIATION  
SUR LE PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES  
EN BORDURE DE ROUTES À L'ISLE-AUX-COUDRES  
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

---

**RENCONTRE ENTRE LE PROMOTEUR, LES REQUÉRANTS,  
LE MDDEFP ET LA MUNICIPALITÉ**

---

**VOLUME 4**

---

Séance tenue le 15 octobre 2013 à 19 h  
Hôtel La Roche Pleureuse  
2901, chemin des Coudriers  
Isle-aux-Coudres

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2013

SÉANCE DE LA SOIRÉE

RENCONTRE ENTRE LE PROMOTEUR, LES REQUÉRANTS,  
LE MDDEFP ET LA MUNICIPALITÉ

DISCUSSIONS ..... 1

---

**SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2013  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
RENCONTRE ENTRE LE PROMOTEUR, LES REQUÉRANTS,  
LE MDDEFP ET LA MUNICIPALITÉ  
DISCUSSIONS**

5

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Bonsoir à tous. Merci de vous être déplacés pour cette rencontre de ce soir.

10

Pour les fins de la transcription, on va faire un petit tour de table comme d'habitude! Donc François Lafond, responsable de la médiation et, à ma gauche?

**PAR Mme CATHERINE PLASSE:**

15

Catherine Plasse, analyste.

**PAR Mme RITA LEBLANC:**

20

Rita Leblanc, coordonnatrice du projet.

**PAR Mme PASCALE PERRON:**

25

Pascale Perron, présidente de Tourisme Isle-aux-Coudres.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Claudine Pedneault, vice-présidente de Tourisme Isle-aux-Coudres.

30

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

Pascal Dufour, président de Kitesurf Isle-aux-Coudres.

**PAR M. JEAN NORMAND:**

35

Jean Normand pour Isle-aux-Coudres Kitesurf.

**PAR M. YANN NORMAND:**

40

Yann Normand pour Isle-aux-Coudres Kitesurf.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Dominic Tremblay, maire de l'Isle-aux-Coudres.

45 **PAR Mme ISABELLE NAULT:**

Isabelle Nault du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, chargée de projet pour ce projet-là.

50 **PAR M. YVES BÉDARD:**

Yves Bédard, biologiste au ministère des Transports, responsable de l'étude d'impact.

**PAR M. HUGO MAILHOT-COUTURE:**

55

Hugo Mailhot-Couture, biologiste stagiaire au ministère des Transports.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

60

Merci à tous.

Bon écoutez, évidemment, on a déjà eu une rencontre antérieurement où tout le monde s'était entendu sur une certaine façon de procéder. Il y avait eu des engagements qui avaient été pris par le promoteur, en l'occurrence ici on a deux (2) promoteurs pour le même projet, c'est-à-dire le ministère des Transports et également la municipalité de l'Isle-aux-Coudres.

65

Donc il y a eu des engagements pris. Les requérants ont retiré leur requête.

Évidemment, moi, je ne pouvais faire autrement que d'aller rencontrer les tiers qui pouvaient être impactés par le projet; et quand je parle des tiers, je parle des propriétaires riverains.

70

Et c'est ce qui a été fait, dans un premier temps. Nous avons rencontré tous ces gens-là.

Tantôt, je vais vous donner des commentaires parce qu'on va parler de tout ça.

75

Et ça a été, dans certains cas, très bien reçu; dans d'autres cas, un peu moins reçu. Et il y a également une certaine personne qui, pour diverses raisons, n'avait pas dit un mot.

80 Cette même personne est revenue à la charge plusieurs jours après, je dirais même deux (2) à trois (3) semaines après, elle nous a envoyé un courriel pour nous dire qu'elle ne voulait absolument pas qu'il y ait des marches en avant, sur son terrain finalement.

85 Ça fait que je vais commencer à vous expliquer un peu les rencontres que j'ai eues avec les tiers.

Donc pour le chemin de la Bourroche qui est de la responsabilité strictement municipale, nous avons rencontré monsieur Joël Dufour et madame Isabelle Mailhot et son conjoint, monsieur Jasmin Tremblay.

90 Donc nous avons rencontré ces deux (2) personnes-là, les deux (2) propriétaires qui se trouvent à être madame Isabelle Mailhot et monsieur Joël Dufour. Tous les deux (2) étaient contents de savoir qu'il y aurait quelque chose.

95 En fait, monsieur Dufour s'inquiétait plus de la façon que ça serait fait, c'est-à-dire à quel endroit exactement qu'ils vont faire l'accès pour le pêcheur. C'est en plein ça, monsieur Tremblay, si je me trompe pas!

100 En fait, ce qu'il voulait pas, il dit, bon, on sait que les quatre-quatre se promènent pas mal sur la grève, il dit, s'il y a une descente là, bon, les quatre-quatre vont l'utiliser, mais quand ils reviennent le soir, il dit, je veux pas avoir ça dans mon salon, leurs lumières, à tout bout de champ.

105 Donc ce que monsieur Dufour voudrait, et je pense que c'est légitime de sa part, c'est que vous le rencontriez avant d'en arriver à établir les plans et devis qui feraient en sorte qu'il n'aurait pas été consulté, donc il s'attend à être consulté pour discuter avec vous, avec la municipalité finalement, de l'endroit qui serait le plus attrayant pour lui, puis aussi qui serait sécuritaire pour le pêcheur en question.

110 Parce que si je me trompe pas, il entrepose les agrès du pêcheur sur son terrain, je pense, c'est en plein ça?

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Du côté terre de la rue.

115 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Donc c'est ça. La même chose aussi pour madame Mailhot qui aimerait savoir à quel endroit exactement sur sa propriété, parce qu'elle non plus, elle veut bien avoir des marches, mais elle voudrait pas que les gens se stationnent dans son entrée, vous comprendrez!

120

Donc est-ce que la municipalité entend rencontrer ces gens-là pour discuter avec eux ce qui serait le plus intéressant en termes d'emplacement, pour réaliser, et de un, la descente pour le pêcheur et de deux, l'escalier pour les touristes et les piétons et les résidents également?

125 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Je sais qu'à la municipalité, on va les rencontrer, en autant qu'ils sont propriétaires sur leur propriété, on changera pas de propriété, mettons, mais on peut dévier pour pas qu'il y ait de lumières ou d'achalandage dans les entrées privées. Pour monsieur Tremblay puis madame Mailhot.

130

Pour l'autre, l'accès pour la pêche, c'est bien sûr qu'on va en faire un, c'est spécifiquement pour lui en même temps. Il y a rien qui peut nous empêcher de réduire l'accès qu'il pourra ouvrir lorsqu'il va aller à sa pêche avec les ailerons, on appelle ça les ailerons, pour aller plus au large, lui, il sera maître de la barrière pour l'ouvrir.

135

Peut-être, parce qu'on n'a pas besoin directement de faire, parce qu'on en a une au début, puis on n'a une autre à la fin, puis à ce moment-là, au centre, ça fait qu'on a deux kilomètres (2 km) de route, puis on en fait dans un kilomètre (1 km), on va lui faire un accès, puis s'il trouve ça trop contraignant, pour pas que les VTT non plus, on donne pas le droit aux VTT, s'ils y vont, le monde va avoir des lumières, puis les autos, à ce moment-là, il pourra mettre une barrière lui aussi.

140

145 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Mais je pense que la meilleure façon, c'est de vous asseoir avec ces deux (2) propriétaires et de vous entendre.

145

150 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Oui, oui.

150

**PAR LE MÉDIATEUR:**

155 Oui madame Nault.

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

160 La dernière fois qu'on s'était rencontré, on a parlé d'une descente au niveau du chemin des Coudriers, pour Kitesurf, on n'a pas parlé de descente au niveau Bourroche, je voulais savoir si la descente était dans les mêmes conditions, c'est-à-dire vers les terres?

**PAR LE MÉDIATEUR:**

165 Bien écoutez, je sais pas si – la descente va être de quelle façon?

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

170 Il y a peu de niveau, il est à peu près de point cinq mètre (0,5 m) dans ce secteur-là, point cinq mètre (0,5 m), ça fait que...

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

175 C'est au bout de Bourroche?

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Il est en plein centre du chemin de la Bourroche, et puis il excédera pas l'empierrement.

180 **PAR Mme ISABELLE NAULT:**

OK.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

185 Il a point cinq mètre (0,5 m) seulement.

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

190 OK.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

195 C'est juste pour dire qu'il a accès facilement avec son camion pour aller installer une fascine, pour aller installer la fascine.

Donc je me fie sur vous, monsieur Tremblay, que vous rencontriez ces deux (2) propriétaires.

200 Maintenant, sur le chemin des Coudriers, il y avait deux (2) endroits où des escaliers étaient pour être installés, donc un chez madame Réjeanne Harvey, en face de chez madame Réjeanne Harvey, et l'autre, en face de monsieur Jules Desgagnés.

205 Monsieur Desgagnés, son inquiétude était plus la suivante, à savoir comment vais-je faire pour me rendre récolter mon varech avec mon VTT! Parce que l'empierrement se faisait devant sa propriété, il y avait des marches qui ont été envisagées devant sa propriété, c'est le ministère des Transports qui a procédé à cette construction.

210 Moi, ce que j'ai dit à monsieur Desgagnés, j'ai dit, écoutez, je peux pas vous dire, bien, passez à côté puis utilisez votre VTT, de toute façon j'irais à l'encontre de, bien, pas de ce que je pense, mais à l'encontre de ce qu'on doit dire aux gens. En fait, le ministère, je pense, ne permet pas l'utilisation des VTT sur la plage.

215 Donc j'ai fait part de ça à monsieur Jules Desgagnés, mais bon! En fait, c'est l'inquiétude qu'il avait.

Madame Nault, vous nous dites qu'on peut pas se promener avec un VTT?

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

220 Non. Finalement, on est sur le milieu aquatique, puis les plages de l'Isle-aux-Coudres sont propices à la faune ichthyenne, donc il faut préserver les milieux.

225 Puis c'est sûr que le passage des VTT, bien, peut avoir un impact. Moi, j'encourage fortement aussi la Ville, avec des nouvelles descentes qu'il pourrait y avoir, à faire un contrôle sévère là-dessus.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

230 C'est ça, c'était ma seconde question, là.



Monsieur Tremblay, de quelle façon la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres voit à empêcher, finalement – est-ce que vous avez une réglementation au niveau municipal relativement à la prohibition des VTT sur le littoral, en tout cas sur la grève?

235 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

On n'a pas de règlement municipal. C'est la loi qui dit que les VTT, en fait, la loi qui a été passée, je me souviens pas de l'année, deux mille quelque.

240 C'est une loi qui, à partir des Îles-de-la-Madeleine à aller jusqu'à Montréal, que les VTT n'ont pas le droit d'avoir accès au fleuve.

Mais de quelle façon qu'on peut le gérer pour la municipalité!

245 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Oui c'est ça, comment la Municipalité fait pour valider, s'il y a quelqu'un qui se promène, vous le voyez en VTT, je suis certain que vous arrêterez pas pour lui dire, aïe, tu as pas le droit de faire ça, parce que vous êtes maire! Donc ça prend un inspecteur municipal?

250

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

On n'a pas de règlement municipal à gérer, c'est pas plus l'inspecteur municipal. C'est la loi.

255 Nous, on sait qu'on n'a pas le droit, mais on peut pas la gérer, parce qu'on n'a pas de règlement municipal.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

260 Et à ce moment-là, donc à peu près n'importe qui peut utiliser son VTT, si je comprends bien, puis faire ce qu'il veut?

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

265 Bien...

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

La responsabilité, c'est pas au MTQ?

270

**PAR M. YVES BÉDARD:**

Nous, c'est une route.

275 **PAR M. PASCAL DUFOUR:**

Si je peux me permettre! C'est la Sûreté du Québec qui s'occupe de la loi. La Loi des véhicules hors route, elle s'applique partout au Québec.

280 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Mais j'imagine aussi que la Sûreté, avant qu'elle arrive sur l'île...

285 **PAR M. PASCAL DUFOUR:**

Ah, il peut y avoir des opérations. Il y a des règlements qui sont applicables partout, puis il y a des unités spécialisées en VTT, l'unité d'urgence de Québec, mettons Baie-Saint-Paul, qui s'occupe de ça.

290 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Si je peux rajouter, je sais que la Sûreté du Québec peut le faire, c'est bien sûr qu'un propriétaire comme monsieur Desgagnés ou un autre, là, il va sortir du varech, la Sûreté du Québec fera pas d'intervention à l'Isle-aux-Coudres.

295 **PAR M. PASCAL DUFOUR:**

Elle va venir quand ça va être un événement qui va déranger le calme des citoyens. Mais si des gens vont se promener en VTT, ils feront pas de bruit, je pense bien qu'ils interviendront pas.

300 Mais si quelqu'un leur demande d'intervenir, ils vont venir, c'est sûr. Si le maire demande d'intervenir, ils vont venir.

305 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

On l'a déjà vécu à la pointe est de l'île, c'était pas juste les VTT, c'est des quatre-par-quatre, des gros véhicules qui faisaient toutes les plages, avec l'aide de la Sûreté du Québec, dont moi-même aussi comme maire, parce que c'est toutes des propriétés privées quand même, c'est un regroupement de propriétaires à la pointe est de l'île, et puis là, on avait contrôlé ce regroupement-

310 là, il y avait à peu près une quarantaine de véhicules, puis ça brisait les plages. C'est sûr que là, on a interdit, puis ils ont respecté ça.

315 Mais un propriétaire qui va avec son VTT, c'est difficile de toujours le voir; l'inspecteur municipal est là une fois par semaine, c'est pas son mandat à l'Isle-aux-Coudres, non plus. C'est la Sûreté du Québec.

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

320 De toute façon, partout au Québec, c'est pas à l'Isle-aux-Coudres que c'est différent, c'est dans les petits villages partout au Québec, c'est tout pareil.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

325 Puis c'est bien compliqué d'aller dire à un propriétaire de pas aller chez lui!

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Non, c'est sûr que le terrain lui appartient.

330 **PAR Mme ISABELLE NAULT:**

Mais la plage lui appartient pas.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

335 Bien, c'est pas jusqu'à la ligne des hautes eaux?

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

340 Bien, la ligne arrête pratiquement à marée basse.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

345 Ça fait qu'il y en a que c'est loin, à marée basse.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Bien, à l'Isle-aux-Coudres puis à l'Isle-aux-Grues, on est propriétaire jusqu'à marée basse, c'est les deux (2) seules îles.

350 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Les plages à l'Isle-aux-Coudres, puis à l'Isle-aux-Coudres et Isle-aux-Grues, on est propriétaire jusqu'à marée basse, tout le tour de l'île. Ça fait que quand on parle de propriétaire, c'est des propriétés privées. Les regroupements de propriétaires à la pointe est de l'île, ils sont  
355 chez eux.

C'est sûr qu'ils ont hérité ça du Séminaire, c'est une affaire, ils peuvent rien faire, ils peuvent pas ramasser de pierre et de sable; anciennement ils ramassaient du varech, ils ramassaient du sable, ils ramassaient de la pierre, puis ils peuvent plus le faire aujourd'hui, mais ils sont  
360 propriétaires quand même. C'est des propriétés privées.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

J'aurais une question pour madame Nault. Ça s'arrête où, l'Environnement, par rapport aux  
365 possibilités d'arrêter ou de permettre, quand vous tombez sur une propriété privée, il doit y avoir des limites aussi?

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

Bien, il y a des permis qui s'appliquent aussi également aux propriétés privées. Surtout  
370 quand les promoteurs, c'est la Municipalité puis le ministère des Transports, il y a des autorisations à venir chercher pour faire l'empierrement en bas de la ligne d'inondation de récurrence deux (2) ans, dans le fond, la ligne des hautes eaux communément appelée.

375 **PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Mais pour continuer plus loin! Comme monsieur Tremblay dit, si ça s'arrête à marée basse,  
380 quand monsieur Desgagnés veut aller sur son terrain, il a quand même pas d'autorisation à demander à l'Environnement?

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

Quand il veut aller sur son terrain?

385 **PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Bien, ramasser du varech avec un VTT, des choses comme ça?

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

390

Bien, une personne qui passe, supposons qui travaille pour le ministère de l'Environnement, pourrait en effet aller voir le monsieur, puis lui dire de pas circuler sur les plages.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

395

Oui monsieur Tremblay.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

400

Bien sûr, c'est une question pertinente, mais il reste que faire suivre le règlement, c'est difficile. Je veux dire, c'est un peu normal, il faut penser aussi que les VTT, ça accentue l'érosion des berges. Parce que quand ils passent toujours à la même place, vous voyez souvent des entrées de VTT, ça rentre, puis ça, je suis obligé de le dire.

405

Mais c'est sûr que l'empierrement qu'on fait, nous, on n'est pas obligé de faire des entrées à tous les terrains, c'est un kilomètre (1 km), je pense, qu'il faut faire un accès pour les piétons, c'est ce qu'on va faire.

410

Sauf qu'en sécurité, dans le secteur, dans deux (2) secteurs, bien, il y en a un que c'est pour une pêche, c'est correct, parce qu'il a le droit de continuer sa pêche, il peut exploiter ça; puis de l'autre côté, bien, c'est pour un accès pour la sécurité et Kitesurf, puis le pilier, puis il faut absolument avoir un accès accessible avec les équipements nécessaires. C'est juste là.

415

Après ça, le reste, nous, puis où ce qu'on fait pas d'empierrement, on n'a aucun contrôle, on n'en fait pas d'empierrement. C'est un peu ça.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

420

OK. En tout cas, de toute façon, ce serait peut-être aussi intéressant que vous rencontriez monsieur Desgagnés pour lui expliquer tout ça, lui dire que la promenade en VTT, même si c'est sur son terrain, n'est quand même pas très très acceptée, si on veut, par le ministère de l'Environnement.

425

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Monsieur Bédard, peux-tu répondre là-dessus, là? C'est juste dans la limite du ministère des Transports, mais aussi, on veut faire l'accès de cette partie-là, il faut qu'elle soit empierrée, parce

que vous êtes trop proche de la route, mais son frère à côté, par contre, on n'empierre pas, puis il y a un accès là.

430

**PAR M. YVES BÉDARD:**

Oui, il a un accès juste à côté?

435

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Oui, à côté, c'est son frère.

440

**PAR LE MÉDIATEUR:**

C'est ça, il va passer par là, j'imagine?

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

445

J'ai pas le droit d'aller lui dire, tu peux passer en VTT!

**PAR M. YVES BÉDARD:**

450

C'est ça. Nous, on n'aménagera pas un accès aux VTT si les VTT sont interdits, là. On va faire un escalier pour les piétons, puis s'il veut passer dessus avec son VTT, nous, on peut rien faire.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

455

Ça va aller mal un peu.

**PAR M. YVES BÉDARD:**

460

Ah, c'est surprenant, avec les équipements maintenant! Mais on peut pas faire plus que ça.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

465

Mais dans le cas de monsieur Desgagnés, il ne voyait pas objection à réaliser des marches pour permettre aux gens, aux piétons ou encore aux cyclistes de descendre, pour pouvoir avoir accès à la plage. Il s'inquiétait pour sa récolte de varech et évidemment de l'utilisation du VTT pour aller faire sa récolte.

470 Mais ça, s'il y a un passage à côté, monsieur Tremblay a très bien raison, il a fait comme moi – en fait, j'ai fait, comme vous dites, j'ai dit, vous avez pas le droit, moi, je peux pas vous dire d'y aller en VTT, mais bon!

Mais je peux pas l'empêcher, je demeure pas à l'Isle-aux-Coudres non plus.

475 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Malgré tout, ces gens-là, quand ils vont chercher du varech, c'est pas des gens, des jeunes ou des moins jeunes qui sont sportifs qui brisent les plages. Ils vont ralentir, puis ils remontent, ils font pas de bruit, ils brisent pas la plage. Mais on peut pas leur dire d'y aller, on n'a pas le droit.

480 **PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Discrimination, monsieur le maire! C'est pas parce que t'es plus jeune que tu es moins soucieux!

485 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

J'ai dit les moins jeunes.

490 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Ensuite de ça, il y a madame Réjeanne Harvey qui avait un escalier qui est prévu devant chez elle.

495 Madame Harvey, c'est elle qui nous a envoyé un courriel sur le tard, et nous l'avons rencontrée cet après-midi. Et elle maintient aussi son objection à ce qu'il y ait un escalier devant chez elle.

500 Donc je ne sais pas, étant donné que c'est vous, madame Perron, qui avez demandé en fait d'avoir...

**PAR Mme PASCALE PERRON:**

Madame Harvey, c'est où?

505 **PAR M. HUGO MAILHOT-COUTURE:**

En fait, je peux vous le montrer. J'ai une carte où j'ai localisé cet escalier-là. C'est l'escalier numéro 1.

510 **PAR LE MÉDIATEUR:**

C'est l'escalier numéro 1.

515 **PAR M. YVES BÉDARD:**

Le problème était que c'était devant sa maison ou c'était sur son terrain?

**PAR LE MÉDIATEUR:**

520 Sur son terrain puis devant sa maison aussi, je pense.

**PAR M. YVES BÉDARD:**

525 Parce qu'elle a un grand terrain, elle.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Oui, c'est ça, un très grand terrain.

530 **PAR M. HUGO MAILHOT-COUTURE:**

Elle se trouve à avoir un très large terrain, mais par contre, l'escalier était aussi vis-à-vis sa maison. Donc la question, c'est, est-ce que le problème, c'est la maison ou le terrain?

535 **PAR LE MÉDIATEUR:**

C'est en face de chez elle, puis elle dit, bien, j'en veux pas non plus ni à droite, parce que c'est mon fils, ni à gauche parce que c'est mon autre fils. Ses deux (2) fils demeurent de chaque côté de madame Harvey, puis elle dit, il en est pas question d'avoir un escalier à cet endroit.

540 Est-ce qu'il y a d'autres localisations possibles?



**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

545 Bien regardez, c'est sûr que son fils reste d'un bord puis l'autre, de l'autre côté. Quand on part de la propriété que monsieur Chouinard avait achetée, il avait fait l'achat d'environ un kilomètre (1 km), ça veut dire que ça part un kilomètre (1 km) de chez elle, peut-être qu'un peu plus loin que son fils, c'est d'autres propriétaires qui sont construits, il y en a qui sont pas construits, il pourrait peut-être être là, peut-être qu'elle voudrait. Il faudrait la rencontrer aussi.

550

**PAR M. YVES BÉDARD:**

Elle, elle est propriétaire du terrain, mais il y aurait pas de maison?

555

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Il y a moins de maisons de l'autre côté. Il y a une partie qui n'a pas de maison, il y aurait pas d'impact.

560

Mais comme je vous dis, il faut regarder de nouveau, parce qu'il y a des courbes, des fois il faut faire attention, si une auto s'arrête en face d'une courbe, c'est plus à risque de faire arrêter les gens là. Il y a pas juste des vélos, des fois il y a des autos.

Mais peut-être plus loin, mais on respectera pas le kilomètre (1 km).

565

**PAR M. YVES BÉDARD:**

Non, on pourra pas.

570

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

On pourra pas. À partir de la première station qui donne un accès pour tout véhicule de sécurité pour aller au fleuve, il va y avoir deux kilomètres (2 km).

575

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Est-ce que ça pose problème pour chez vous, madame Perron ou encore madame Pedneault?

580 **PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Le seul problème, c'est que j'ai de la misère à comprendre que madame refuse quand c'est déjà accessible à l'heure actuelle. Puis ça peut être possible actuellement tous les jours de sa journée d'avoir des gens qui vont passer devant chez elle.

585

Tu sais, j'ai de la misère à comprendre des fois, en tout cas c'est personnel, c'est une opinion personnelle, mais quand on sait qu'actuellement, tout le monde peut descendre sur la plage sans avoir d'escalier, puis personne demande de permission à personne, dans le fond.

590

Alors là, parce qu'il y a un projet qui peut être structurant et améliorer la situation, là, ça devient un gros gros gros problème.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

595

En fait, c'est ça, parce qu'il va y avoir de l'empierrement devant la résidence, en fait le long de sa propriété finalement, et madame, pour aucune considération – remarquez, en fait c'est la Municipalité qui négocie avec le propriétaire riverain, ce n'est pas le ministère des Transports.

600

Est-ce que la Municipalité peut aller outre la volonté, c'est-à-dire demander, je sais pas, une servitude de passage pour avoir un escalier?

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

605

Regardez, on peut le faire, on va le faire, on s'est engagé qu'on va faire la servitude pour l'accès pour la sécurité au belvédère, ça, c'est correct.

610

Mais si on commence à faire toutes des expropriations à chaque descente qu'on va faire, excusez, madame Pedneault, comme vous venez de dire tout à l'heure, les gens passent pareil, mais là, ils passent partout. Quand c'est empierré sur deux kilomètres (2 km), ils passeront plus. Il va y avoir juste des sites – là, ça dérange pas personne, parce qu'il y a rien, il y a pas d'empierrement.

615

Mais je comprends madame Harvey aussi, l'inquiétude des autos, si ça stationne pas à un kilomètre (1 km), ça peut se stationner chez eux, il faut pas le prendre négatif non plus, il faut trouver des façons de le faire.

Puis s'il y a une place pour les touristes, pour l'économie touristique, que ce soit un kilomètre et demi (1 ½ km) ou un kilomètre (1 km), je pense pas que ça fasse une grosse différence.

620 **PAR Mme PASCALE PERRON:**

On peut comprendre ça.

625 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

En même temps, on peut pas tout faire. C'est sûr que la Municipalité s'embarquera pas sur des expropriations à tous les kilomètres. On ouvre une porte, puis là, on finit quand!

630 **PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

On n'est pas là pour retarder le projet, Dominic, il reste une chose que c'est bizarre.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

635 Donc de votre côté, Tourisme Isle-aux-Coudres, s'il y en a pas à cet endroit, c'est moins problématique?

**PAR Mme PASCALE PERRON:**

640 Comme vous dites, si on regarde ça, à point cinq kilomètre (0,5 km), c'est plus sur son terrain, c'est ça. La ligne rouge, toute rouge, ça signifie quoi?

**PAR M. HUGO MAILHOT-COUTURE:**

645 Ça, c'est approximatif. C'est pas nécessairement quelque chose qui est final, c'est un document plutôt de travail pour donner une idée.

Mais la localisation des escaliers, par contre, elle est juste, c'est à partir des points GPS qui ont été transmis au BAPE.

650

**PAR Mme PASCALE PERRON:**

OK.

655 **PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Donc le rouge délimite le terrain de madame Harvey?

**PAR M. HUGO MAILHOT-COUTURE:**

660

Non, le rouge, c'est pas ça.

**PAR Mme PASCALE PERRON:**

665

Donc il faudra demander la permission au terrain voisin, c'est ça que ça signifie, le propriétaire voisin, vu qu'elle, elle ne veut pas?

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

670

Peut-être. Moi, je connais le propriétaire voisin, on n'aura peut-être pas de difficulté, mais sauf qu'on peut être à un kilomètre point cinq (1,5 km), puis l'autre va être à environ point sept kilomètre (0,7 km), celui-là qui est à l'intersection du chemin de La Baleine.

675

À ce moment-là, je vous comprends, mais c'est parce que là-dedans, pour elle, quand même on essaierait, des fois, c'est impossible, c'est impossible, mais si vous regardez la plage dans ce secteur, ce que le MTQ va faire, c'est pas là que les gens marchent le plus, parce que passé le pilier, c'est rocailleux pour marcher là. C'est plus envers la pointe, en s'en allant vers La Roche Pleureuse, Cap-aux-Pierres.

680

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Bien, on en voit souvent.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

685

Il y en a beaucoup moins. Mais l'accès principal, c'est le pilier, puis on l'a, on va le faire. On l'a pas, mais on va le faire.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

690

C'est une bonne nouvelle, ça, par exemple.

**PAR Mme PASCALE PERRON:**

695

À moins qu'elle soit bloquée aussi par le propriétaire!

**PAR LE MÉDIATEUR:**

On parle pas tous ensemble! Oui monsieur Dufour.

700

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

Pour suivre Dominic Tremblay, surtout que si on travaille avec un stationnement, bien, ça contient, les gens vont pouvoir stationner là puis avoir accès à l'eau. C'est beaucoup plus efficace.

705

**PAR LE MÉDIATEUR:**

En tout cas, de toute façon, pour madame Harvey, elle, elle ne veut pas, pour aucune considération, avoir des escaliers. Donc je vous le dis.

710

S'il y a une solution de remplacement, je pense que c'est à la Municipalité, de concert avec Tourisme Isle-aux-Coudres, de peut-être essayer de trouver une solution.

715

De trouver une solution aussi, parce que le ministère des Transports, il faut qu'il regarde la faisabilité de tout ça, à savoir est-ce qu'à cet endroit-là, si on installe des marches, est-ce que la sécurité routière est toujours présente aussi. Il faut le considérer.

720

Donc, je pense qu'il va falloir le regarder de façon globale avec les intervenants, c'est-à-dire vous, la Municipalité et également le ministère des Transports. C'est peut-être une discussion qui devrait avoir lieu entre vous autres après.

Maintenant, le dernier point, c'est effectivement le belvédère.

725

Alors on avait eu un courriel également de monsieur Chouinard. Monsieur Chouinard, pour aucune considération, ne veut que Kitesurf passe sur son belvédère.

730

On l'a rencontré de nouveau après-midi. Il est d'accord que l'utilisation du belvédère serve à la municipalité aux fins d'utilités publiques, c'est-à-dire pour pouvoir accéder facilement avec un véhicule, une remorque et un bateau dessus pour aller sauver.

735

Il est également ouvert à ce que les touristes circulent sur le belvédère, sans aucun problème.

La seule chose qu'il ne veut pas, c'est évidemment, monsieur Dufour, vous comprendrez que c'est Kitesurf, étant donné qu'il a eu de très mauvaises expériences l'an passé avec Kitesurf.

Puis en plus de ça, il y a une injonction interlocutoire qui est en cours, qui existe présentement. Il y a eu une entente entre les deux (2) parties, en attente évidemment d'un procès qui devrait avoir lieu au mois de janvier, si je me trompe pas, c'est ça?

740

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

Je le sais pas.

745

**PAR LE MÉDIATEUR:**

En tout cas, c'est ce que monsieur Chouinard nous a mentionné cet après-midi.

750

Ça fait que vous comprendrez que moi, quand je vais faire mon rapport, je ne peux pas dire au ministre que la médiation est réussie, pour la simple et bonne raison que le tiers ne veut pas pour aucune considération que Kitesurf circule sur son territoire.

755

Pour les touristes, il n'y a aucun problème; pour les résidents de l'Isle-aux-Coudres, il n'y a aucun problème. Pour la municipalité, il n'y a aucun problème, en autant que ce soit utilisé pour ça.

Mais pour Kitesurf, il en est aucunement question.

760

Ça fait que moi, je n'ai pas le choix de dire au ministre que la médiation a échoué, malgré qu'il y a eu une entente de votre part.

765

Mais dans une médiation, en tant que responsable de la médiation, je dois m'occuper des droits des tiers, et à l'heure actuelle, le droit des tiers, en tout cas, monsieur Chouinard, c'est sa propriété, finalement, n'est pas intéressé à ce que Kitesurf passe par sa propriété.

Mais il est ouvert à la vendre.

770

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Oui, ça, c'est sûr. C'est toujours ça.

Monsieur Lafond, je me pose une question dans son jugement, vous me permettez que je peux apporter une intervention.

775 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Allez-y!

780 **PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Il autorise les gens de l'Isle-aux-Coudres. Je fais partie de l'Isle-aux-Coudres, je décide d'aller sur le belvédère de monsieur et rendue au fleuve, je fais du kitesurf. Est-ce que j'ai le droit ou pas?

785 Le touriste qui est chez moi, qui loue une chambre, qui est un adepte du kitesurf et tourisme, s'en va sur le belvédère, va faire du kitesurf, est-ce qu'il a le droit?

Ça se limite où, son autorisation? Il la permet où?

790 C'est un peu ambigu, il y a beaucoup d'ambiguïté dans ça.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

795 Dans son cas, il n'y a aucune ambiguïté, dans le sens où le touriste est celui qui est à bicyclette, qui ne fait pas de kitesurf. En fait, tout touriste qui ne fait pas de kitesurf est bienvenu chez lui.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

800 Donc il sélectionne le touriste, le monsieur. Alors monsieur sélectionne le touriste, c'est ça qu'on doit dire.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

805 Bien écoutez, bien, il sélectionne! En fait, il est chez lui. Je pense que pour peut-être deux-trois (2-3) têtes brûlées qui ont fait des problèmes à monsieur, et c'est vous autres qui mangez le coup de grâce, finalement.

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

810 C'est ce que monsieur prétend, de un!

**PAR LE MÉDIATEUR:**

815 Ce sera pas long, monsieur Bédard! Oui, allez-y, monsieur Dufour!

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

820 Bien, c'est ce que monsieur prétend. Mais là, ça veut pas dire qu'on a une poursuite que les allégations sont vraies, là!

C'est sûr que monsieur a toujours voulu avoir beaucoup d'argent, parce qu'il savait qu'il y avait un projet. Madame Réjeanne Harvey aussi en a profité, puis on est rendu là.

825 Mais c'est toute une manipulation de monsieur, là.

De toute façon, nous autres, on va faire d'autres démarches.

830 C'est drôle qu'il y a juste à l'Isle-aux-Coudres que le kitesurf est un problème. Promenez-vous partout dans la province, et puis il y a pas de problème avec les kites, c'est un sport environnemental, puis les gens sont très respectueux.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

835 Bien écoutez, c'est pour ça que la version de monsieur, ça, c'est pas moi qui va régler la version de monsieur, ni la vôtre, ni celle des kitesurfs, en fait, il semblerait qu'il y aurait un procès là-dessus, de trois (3) jours. Ça fait que préparez-vous, le 27, pour trois (3) jours apparemment.

840 Oui monsieur Bédard!

**PAR M. YVES BÉDARD:**

845 Bien là, je vois qu'il y a un problème à l'Isle-aux-Coudres de relations entre voisins, là, mais pour nous, le projet, nous, c'est de donner un accès au fleuve. Le monsieur permet un accès au fleuve pour la municipalité et les touristes.

Pour nous, ça change rien en termes d'infrastructure, parce qu'on peut construire notre infrastructure.

850 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Exact.



**PAR M. YVES BÉDARD:**

855 Ça fait qu'on peut procéder.

C'est juste que là, si vous dites que la médiation a échoué, on s'en va où? Parce que nous, ça prend des autorisations à un moment donné pour arriver sur le terrain, là.

860 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Bien moi, dans mon rapport, je dois faire état au ministre qu'il y a eu effectivement une entente entre le promoteur qui est le MTQ et la Municipalité et les requérants, mais que d'un autre côté, je dois lui parler du tiers, et je dois lui dire.

865 Et c'est le ministre qui va décider après ça qu'est-ce qui se passe.

C'est sûr que probablement qu'on va lui faire des avis, c'est pas encore décidé de quelle façon on va y aller, mais je dois faire des avis au ministre là-dessus.

870 Je pense pas, en tout cas, de toute façon, je ne sais pas ce que le ministre va décider. Est-ce qu'il va décider d'aller à une audience publique pour ça, je pense qu'au niveau du ministère, ils vont dire non, non, non!

875 **PAR M. YVES BÉDARD:**

Parce qu'il y a toute une machine qu'on arrête encore, tout un programme budgétaire, tout est arrêté pour un problème qui m'apparaît mineur, qui va éventuellement se régler, c'est certain.

880 **PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

On espère.

**PAR M. YVES BÉDARD:**

885 Pour nous, ça change rien, parce qu'on peut faire l'infrastructure tel que promis dans l'étude, on procède.

890 Puis les gens qui iront là, bien, il y aura quelqu'un qui "checkera" quel genre de loisir qu'il fera. Ça, ça ne nous regarde plus.

Parce que ça reste une propriété privée quand même.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

895 Exact, c'est une propriété privée.

**PAR M. YVES BÉDARD:**

900 Alors il peut inviter qui il veut, ça, je comprends ça.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Une seconde, madame Pedneault m'avait demandé la parole avant vous, monsieur Couture!

905 **PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Si vous me permettez, monsieur Lafond, je me tourne vers mon maire, et je lui demande comment il vit ça, lui, ce que monsieur vient de dire par rapport à la médiation avec monsieur Lafond aujourd'hui, qu'actuellement, c'est monsieur qui nous, en tant que chef d'entreprise et en tant de vice-présidente puis de présidente de Tourisme Isle-aux-Coudres, j'é mets une certaine inquiétude dans la viabilité de nos entreprises dans l'avenir!

910 Parce que comme on n'a pas autant de produits d'appel qu'on voudrait à l'Isle-aux-Coudres et que ça, il me semble que c'est un produit d'appel d'avenir et qui rajeunit en plus la clientèle, je pense qu'il y aura des dispositions municipales à faire par rapport à cette réponse-là.

915 Comme monsieur Lafond dit, je pense que lui a fait son travail, mais là, ça devient un peu à la Municipalité de mettre ses culottes!

920 **PAR LE MÉDIATEUR:**

En fait, dans ce coin-là, monsieur le Maire, le schéma d'aménagement, en fait pas le schéma d'aménagement, mais c'est quoi, c'est tu zoné agricole, est-ce que c'est zoné récréatif?

925 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Récréatif, oui.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

930 OK. Donc si c'est zoné récréatif, est-ce que c'est strictement le belvédère qui est zoné?

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

935 La zone, la zone du côté fleuve, du côté terrestre aussi. C'est récréatif. C'est récréatif et habitations qu'ils ont le droit, puis il y a du récréatif à travers ça.

Ça fait que la zone le permet de faire des activités comme le kitesurf.

940 Pour l'instant, monsieur Bédard a très bien répondu là-dessus. Je trouve qu'il faut aller de l'avant, parce qu'eux autres aussi ont des budgets de prévus pour faire l'empierrement.

Après ça, ça ferme pas la porte à la Municipalité de faire ce qu'il y aura à faire.

945 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Quand est-ce que la Municipalité envisage, parce que monsieur Bédard dit moi, mon budget va disparaître si ça continue, la Municipalité, quand est-ce qu'elle envisage de procéder à des discussions avec le propriétaire du terrain?

950 Parce que moi, j'ai l'impression qu'il va étirer, il va essayer d'étirer ça le maximum possible, là.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

955 Comme vous disiez tout à l'heure, pour votre étude que vous allez déposer au ministre, là, on y va comme ça pour faire l'empierrement...

**PAR LE MÉDIATEUR:**

960 Bien, si le ministre donne l'autorisation. Il faut qu'il y ait un décret, là.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

965 Oui, c'est ça, qu'il donne son décret. Il faut y aller comme ça ensemble.

Par la suite, pour Kitesurf, on va voir ce qui peut se faire. On fermera pas la porte, là.

970 Bien sûr que c'est pas cette année qu'on peut faire ça. Première des choses, ils ont des affaires à régler, puis quand Kitesurf sera réglé, c'est sûr que nous, on a une aire de toilettes à installer, à mettre en place dans ce secteur-là, autant pour le vélo comme les activités au fleuve.

Ça, une aire de toilettes, on le fait avec l'aide de la MRC puis de la Municipalité pour faire une aire de toilette.

975 Ça fait que là, si on fait une aire de toilettes, il peut y avoir des activités au fleuve qui vont se faire par la suite, mais c'est pas cette année, là.

980 Mais il faudrait pas retarder, à penser que ça peut être plus loin, ça peut être là, on verra. Mais ce qui compte, moi, surtout, pour l'instant, puis je trouve ça très important que Kitesurf ait leur place à l'Isle-aux-Coudres, mais c'est l'accès au fleuve pour la sécurité des gens. C'est ce qu'on veut faire.

985 Puis monsieur Chouinard, vous venez de répondre que pour lui, il y a aucun problème pour faire un accès de sécurité au fleuve, puis un accès qu'il puisse y aller certaines touristes, on verra pour le kitesurf, de quelle façon on ira. Ça peut être à côté, ça peut être ailleurs.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

990 Oui monsieur Normand.

**PAR M. JEAN NORMAND:**

995 Vous savez, monsieur le Maire, qu'on a des subventions qui ont été accordées, on est en processus d'obtenir ça, des montants quand même assez considérables, puis tout ça passe par l'accès au fleuve dans le secteur de monsieur Chouinard. Ça, on en a parlé longuement. C'est sans équivoque, ça prend un accès au fleuve dans ce secteur-là.

1000 Puis on sait aussi que dans vos promesses électorales, l'accès au fleuve à Kitesurf, c'est une de vos promesses.

Donc j'ai de la misère à comprendre un peu, vous dites, il faut aller de l'avant, puis plus tard, on verra avec Kitesurf qu'est-ce qui se passe, parce que c'est là qu'il faut le voir. Les subventions vont arriver, l'empierrement, l'accès au fleuve qu'on est en train de discuter présentement.

1005 Donc ça peut pas vraiment être plus tard, on est rendu là. Parce que depuis des années, c'est toujours plus tard, mais là, c'est le "cross-road", c'est là qu'on est rendu.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

1010 Il faut faire attention, regardez! Là, il y a deux (2) choses. Là, on fait l'empierrement, on fait l'accès au fleuve. Vous savez ça, l'empierrement, monsieur Bédard vient de l'expliquer, il a les

budgets déjà, il faut que ça se fasse cet automne, il faut se préparer, il faut faire venir le matériel pour qu'au printemps prochain, faire leur empierrement.

1015 Du côté municipal, pour le reste du secteur puis des autres secteurs, c'est différent, ça nous prend un programme. Pour faire de l'empierrement, ça va prendre un programme ministériel. Ça, on le sait très bien, comme ici puis ailleurs, il y a des délais.

1020 Mais ça empêche pas, ce que je veux dire ce soir, il faut pas bloquer l'empierrement, parce qu'il faut que ça se fasse, c'est important, parce que si on n'a pas d'empierrement, il y aura pas de kitesurf non plus. Tu sais, il n'y aura pas de route tantôt.

Ça fait qu'il faut tout voir ça ensemble. Vous avez encore du travail à faire, vous Kitesurf...

1025 **PAR M. JEAN NORMAND:**

Non, je pense pas, non.

1030 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

C'est pas réglé encore, je l'ai pas vu encore, le rapport, bien, le rapport final, tu sais. Parce qu'on est quand même partie prenante là-dedans, mais on n'est pas poursuivi, nous autres, la Municipalité, vous le savez.

1035 **PAR M. JEAN NORMAND:**

Ah, mais ça, c'est un travail de justice, c'est différent.

1040 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Quand je dis, les promesses électorales, moi, ce qu'on a à faire depuis quelques années, puis qu'on travaille, l'accès pour Kitesurf, il faut que ça se fasse. M'en va le faire.

1045 Mais pour l'instant, on parle d'empierrement, puis l'accès au fleuve, pour la sécurité qui va se faire là. Ça peut être celle qui va servir tantôt aussi, je dis pas qu'elle servira pas, mais il faut le faire, il faut faire avancer le dossier.

Puis après ça, on pourra...

1050 **PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Mais les deux (2) peuvent s'avancer, monsieur le Maire!

1055 Je ne comprends pas, moi, tu me reprendras, Dominic, je pense que la Municipalité a quand même certains pouvoirs qui lui sont donnés pour prendre des dispositions dans une situation d'ambiguïté comme on la vit là. Puis là, c'est pas juste le kitesurf, c'est touristique aussi.

1060 Dominic, je comprends très bien le point de vue que tu nous donnes, puis ça fait longtemps que tu le dis, puis on a très bien compris ça, mais il faut que tu comprennes aussi qu'il y a une viabilité après, puis quand même tu auras un accès de sécurité au fleuve, s'il n'y a plus de touristes à l'Isle-aux-Coudres ou ça diminue continuellement à l'Isle-aux-Coudres, comme c'est actuellement cette année, je peux te le confirmer par des chiffres donnés à Tourisme Isle-aux-Coudres, il y a des diminutions dans tous les établissements hôteliers en partie.

1065 Alors quand il n'y aura plus d'hôtels aussi puis qu'il y aura moins de touristes, puis qu'il y aura moins de revenu municipal, il y aura même moins besoin d'accès. C'est des projets qui doivent être communément pilotés en même temps.

1070 On veut pas arrêter le projet de monsieur ou le projet de la municipalité, on veut simplement que, parallèlement, les deux (2) se cheminent.

1075 Et je trouve ça triste, très triste de voir que c'est un monsieur qui est arrivé à sa retraite à l'Isle-aux-Coudres et qui détient en partie une certaine évolution touristique, parce que monsieur a décidé qu'il avait eu quelques contraintes. Penses-tu qu'on n'en vit pas des contraintes parce que lui, monsieur, est à l'Isle-aux-Coudres?

1080 Puis je trouve ça déplorable, m'a dire le mot, je trouve ça triste, parce que moi, en tant que vice-présidente puis en tant que chef d'entreprise, d'entendre dire ce que tu viens de dire là ce soir, Dominic, c'est pas pour le développement de l'avenir et la continuité de nos entreprises sur l'Isle-aux-Coudres, tu me permets de penser que c'est un projet d'appel, puis on n'en a pas tant que ça à l'Isle-aux-Coudres.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

1085 Monsieur Tremblay.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Je pense que vous avez pas tout à fait compris ce que je voulais dire là.

1090 Monsieur le commissaire nous a dit tout à l'heure que si, lui, eux autres font le rapport parce que monsieur Chouinard vient de mettre ça, il va donner ces accès-là, il envoie ça au ministre, là, tu vas en avoir du retard.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

1095 Mais vous avez quand même certains droits.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

1100 Non, mais même si on a le droit, ça va donner le retard, parce que nous, il va falloir attendre la décision du ministre aussi.

On peut pas faire de travaux sans la décision du ministre. Monsieur Lafond va vous l'expliquer, je pense que le commissaire va vous l'expliquer.

1105 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Non, définitivement, ça, pour commencer les travaux, le ministre doit en référer, en fait par décret, il va apporter un décret au Conseil des ministres, lequel Conseil des ministres va décider.

1110 Bien en fait, dans un premier temps, le ministre va décider si oui ou non, il faut que les travaux soient réalisés, puis à quelles conditions; puis après, ça il va présenter ça au Conseil des ministres, lequel Conseil des ministres va décider oui ou non s'il réalise.

1115 Puis à ce moment-là, il va y avoir un décret du Conseil des ministres.

Donc il y a quand même une certaine procédure à suivre.

1120 Maintenant, nous, on va essayer de faire notre rapport le plus rapidement possible, mais est-ce qu'il va y avoir des élections! Il semble qu'on s'en va vers des élections prochainement.

C'est sûr que s'il y a des élections, la machine gouvernementale va ralentir quand même de façon assez importante un peu partout.

1125 Quand est-ce que le ministre va se décider, bon, si par hasard, c'est un autre gouvernement qui arrive, c'est sûr que ça peut prendre du temps!

Vous comprendrez, moi, je veux rien dire là-dessus.

1130 Oui monsieur Bédard!

**PAR M. YVES BÉDARD:**

1135 Moi, j'ai un peu de difficulté quand, tantôt, vous avez dit, je vais être obligé d'écrire que la médiation a échoué!

Parce que moi, je vois pas ça comme ça, parce que monsieur Chouinard a accepté de faire les infrastructures puis donner accès à la plage.

1140 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Oui, mais parce que n'oubliez pas une chose, monsieur Bédard, c'est que le requérant Kitesurf – il y a deux (2) requérants, Kitesurf Isle-aux-Coudres et Tourisme.

1145 **PAR M. YVES BÉDARD:**

Oui, c'est eux qui ont fait la demande.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

1150 Et monsieur Chouinard dit non, non, moi, Kitesurf, je le veux pas.

1155 Ça fait que c'est pour ça que je dis, jusqu'à un certain point, la médiation a échoué, dans le sens où la tierce partie qui a des droits, parce que c'est sur son terrain, la tierce partie ne veut pas que les adeptes de kitesurf passent sur son terrain.

Il faut que je le dise au ministre.

**PAR M. YVES BÉDARD:**

1160 Oui, mais ça, c'est son strict droit, puis personne n'y peut rien changer dans cette commission-là. Ça fait que je vois pas comment une médiation pourrait changer cet état de fait là. Ça n'a pas rapport avec l'état de fait des droits d'une propriété privée.

1165 Nous, on veut donner un accès physique aux gens, on va pouvoir le faire, le monsieur est d'accord, donc je trouve que cet aspect-là est réglé. C'est les accès que les gens voulaient. Ils pourront peut-être pas les utiliser, mais ils seront faits comme demandés.



1170 Alors moi, je trouve que cette partie-là, oui, la médiation a lieu, il y a encore un problème Kitesurf, mais Kitesurf, ça commence à être loin de nos projets d'empierrement.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

1175 Là, dans votre cas, il n'y a pas de problème.

**PAR M. YVES BÉDARD:**

L'accès au fleuve va être maintenu.

1180 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Oui, dans votre cas, l'accès au fleuve va être fait.

**PAR M. YVES BÉDARD:**

1185 Sauf pour ces gens-là.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

1190 Et voilà!

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

1195 Juste avant, ce que je veux ajouter, parce que je pense que tout à l'heure, on s'est mal compris.

Il faut que l'empierrement va se faire, puis que la médiation soit acceptée, puis on va faire l'empierrement, ça, c'est la première des choses.

1200 Oubliez pas qu'il y a un document que le commissaire a dans son document que nous, la Municipalité, madame Rita Leblanc m'avait demandé la résolution du conseil municipal d'aller de l'avant, si elle allait encore de l'avant sur l'expropriation. C'est clair, bon.

1205 Cette expropriation-là était dans un autre secteur juste à côté, sauf que lorsqu'on a eu des discussions, on prend celle-là, puis on la déplace là avec le même nombre de mètres carrés en superficie.

1210 Ça fait que l'engagement de la Municipalité est déjà là, sauf qu'on veut pas retarder la médiation.

Les élections provinciales au mois de décembre, bien là, on vient peut-être de retarder de six (6) mois encore ou un (1) an, on sait pas.

1215 Ça fait que nous, il faut avancer. Mais l'intention de la Municipalité est donnée, elle est donnée.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

1220 Madame Nault.

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

1225 Bien, il faut comprendre que c'est non seulement la médiation, mais par la suite, c'est le projet de décret. Donc même en situation de non-élections, un décret avant décembre, c'est pratiquement impossible, là. C'est comme ça, nous.

La médiation, normalement c'est un mandat de deux (2) mois?

**PAR LE MÉDIATEUR:**

1230 Deux (2) mois, puis moi, il faut que je fasse mon rapport que je vais remettre au ministre. Le ministre, il faut qu'il en prenne connaissance.

1235 C'est envoyé évidemment dans la machine, puis c'est regardé dans la machine. Après ça, je pense que c'est chez vous, madame Nault, en fait, que vous procédez, vous réalisez un projet de décret qui est transmis par la suite au ministre. Puis le ministre le regarde.

Et après ça, il emmène ça au Conseil des ministres, bon!

1240 C'est sûr que d'ici décembre, on peut oublier un décret. Ça va aller en 2014 probablement si décret il y a.

En fait, on vit avec beaucoup de si à l'heure actuelle, parce qu'on connaît pas l'avenir, mais effectivement, ça peut prendre plus que deux (2) mois.

1245 Mais finalement, monsieur Bédard, votre projet, si le décret est autorisé, vous avez un décret, vous allez pouvoir réaliser et l'empiècement et l'accès au fleuve.

Et dans votre cas, ça cause pas de problème.

1250 Dans le cas de la Municipalité non plus, ça cause pas de problème pour le chemin de la Bourroche.

1255 Il y a juste finalement madame Harvey qui cause problème, mais ça, si elle n'en veut pas, si la Municipalité n'en veut pas non plus, de procéder par expropriation pour un petit bout ou juste une servitude de passage – je pense qu'il s'agit, en termes de municipalité, il faut toujours aussi essayer de s'entendre le plus possible avec ses citoyens. On n'est pas obligé d'arriver toujours avec soit une expropriation ou quoi que ce soit, c'est préférable de s'entendre. Ça fait de meilleurs amis que d'aller en Cour puis de se chicaner pour rien.

1260 Mais c'est évident que moi, je devais prendre fait et connaissance finalement des options du tiers, des tiers, il y en a eu plusieurs, je me devais de les renseigner.

1265 Il y en a que ça a très bien été, parce qu'ils sont d'accord, donc c'était juste une question de s'entendre avec la Municipalité pour avoir l'emplacement. Dans le cas de monsieur Desgagnés aussi, ça cause pas problème parce que comme on lui a dit, il peut passer à côté chez son frère pour y aller.

Donc il resterait madame Harvey et monsieur Chouinard.

1270 Madame Harvey, on le sait, bon.

Il reste monsieur Chouinard. Monsieur Chouinard donne la permission pour procéder à une descente sans aucun problème, en autant que ça serve aux fins de la municipalité.

1275 Maintenant, pour Kitesurf, il semblerait que monsieur Chouinard n'en veut pas.

Maintenant, c'est un problème qui devrait être réglé ultérieurement, parce que personne ici n'est en mesure d'obliger monsieur Chouinard à donner une autorisation.

1280 C'est sûr qu'il devrait y avoir des discussions avec monsieur Chouinard. Puis probablement, je sais pas comment, moi, je vous dirais d'aller le rencontrer, c'est peut-être la meilleure façon, au lieu de procéder toujours par avocat, des fois c'est un peu plus tannant, essayer de le rencontrer, essayer de le convaincre puis de voir avec lui les possibilités.

1285 Puis après ça, sinon, s'il veut pas, bien, vous avez des actions à prendre.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

1290 Oui monsieur le Commissaire, je comprends tout ça, puis c'est exactement ça que j'essaie d'expliquer.

1295 Il faut faire avancer le dossier. Puis nous, avec l'engagement que la Municipalité a pris, je peux vous assurer, on n'a pas besoin de promesses électorales, c'est ce qui va se passer par après. Il va y avoir Kitesurf, il faut que ça se fasse à l'Isle-aux-Coudres. Il n'y a plus de questions là-dessus, à moins que ça revire complètement, que le monde vire à l'envers, il faut l'activité kitesurf. C'est l'intention municipale.

1300 Je peux pas parler pour les six (6) conseillers, bien, les quatre (4) nouveaux conseillers qui vont rentrer, je peux pas m'engager tout de suite là, mais on est déjà engagé, la Municipalité, qui a dit que le kitesurf va se faire à l'Isle-aux-Coudres.

1305 La façon qu'on va le faire, c'est bien sûr que c'est pas plaisant, puis monsieur le commissaire l'a très bien dit, on va essayer de le rencontrer, je l'ai rencontré à trois-quatre (3-4) reprises, je l'ai même surpris ce matin en train de faire de la chasse sans demander de permis de trappage, il est aussi fautif, mais c'est pas ça qui va régler le problème.

Il faut régler le problème de cette façon-là. Il faut avoir le décret, il faut avoir le CA aussi.

1310 Et puis après ça, on va faire l'empierrement, on va faire l'accès au fleuve.

1315 Pour madame Harvey, ça semble pas un gros problème qu'on a dit tout à l'heure. On va la rencontrer pareil quand même, si elle veut pas qu'on le fasse en avant de la maison, peut-être qu'on peut le faire un peu plus loin. Puis si elle veut pas, bien, il y en aura un plus loin, un kilomètre et demi (1 ½ km).

Et pour monsieur Chouinard, c'est bien sûr qu'il n'y a pas deux (2) sites à l'Isle-aux-Coudres pour faire le kitesurf. C'est le seul site selon les experts de Kitesurf, selon Catherine Dufour qui est là-dedans aussi, puis il va se faire.

1320 Puis je pense que, monsieur le Commissaire, dans votre rapport, le ministre va être mis au courant déjà de la pression que la Municipalité va mettre pour avoir un accès, dans les documents qu'on a fournis, avec la résolution. Ça fait partie du travail.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

1325 C'est un tout.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

OK.

1330

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Oui monsieur Dufour!

1335

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

Bien, c'est pour faire suite à ce que monsieur Bédard disait! Nous autres, on a eu une entente ensemble sur une descente, puis on est arrivé à une conclusion de signer un document.

1340

Puis monsieur Chouinard, bien, c'est sûr que c'est du côté municipal que ça devra se régler, c'est pas eux autres qui vont régler ça.

De toute façon, même avant ça, c'était pas eux autres qui allaient à l'expropriation, c'est la Municipalité qui expropriait.

1345

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Définitivement, le ministère des Transports assure strictement la gestion de la route, et c'est la Municipalité qui a à négocier avec les propriétaires des terrains.

1350

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

C'est un propriétaire, ça fait pas longtemps qu'il est propriétaire, ça fait pas cent (100) ans qu'il a ça, ça fait un (1) an ou deux (2) gros maximum.

1355

Puis il a acheté ce terrain-là dans des circonstances un peu nébuleuses, sachant très bien qu'on avait un projet. Puis c'est à ce moment-là que la pression s'est mise sur justement l'Isle-aux-Coudres Kitesurf, parce qu'avant ça, on n'avait aucun problème avec monsieur.

1360

À partir du moment où on a déposé un plan, c'est là qu'il a vu l'argent possible à faire là-dedans.

Mais toutes ces raisons-là, de toute façon on verra dans le procès éventuellement, on se défend pour ça, parce qu'on est accusé faussement là-dedans.

1365

Il faut pas prendre une décision à cause de ce procès-là.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Non, c'est vous autres qui prenez des décisions.

1370

En fait, la seule chose que je veux savoir, est-ce que parmi vous, les requérants, il y en a qui veulent retirer la lettre comme quoi qu'ils retireraient leur requête?

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

1375

Non, bien nous autres, on a une entente avec monsieur Bédard, avec le MTQ, puis je pense qu'il faut aller de l'avant.

1380

Puis on est des personnes responsables aussi à l'Isle-aux-Coudres, on sait très bien que c'est un projet important, puis c'est sûr que ce sera pas Isle-aux-Coudres Kitesurf qui va tout mettre ça – on mettra pas le projet d'aménagement des berges sur le dos à cause de ça, là.

1385

Je pense que la Municipalité devra faire ce qu'elle a à faire. Je peux pas dire plus, parce que c'est pas nous autres qui a le pouvoir à l'Isle-aux-Coudres, c'est la Municipalité.

**PAR M. YVES BÉDARD:**

C'est pour ça que je disais, c'est que dans ma lecture à moi, la médiation avait eu un succès, parce que les deux (2) demandeurs sont d'accord, on a eu une entente.

1390

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Exact. C'est ça, mais c'est parce qu'il faut quand même que je tienne compte, que je considère les droits des tiers, j'ai pas le choix. Je n'ai vraiment pas le choix.

1395

**PAR M. YVES BÉDARD:**

Bien, les droits des tiers sont respectés là-dedans. Kitesurf n'ont pas accès à ça.

1400

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Bien, c'est-à-dire, l'accès, c'est sur un terrain qui appartient à un tiers, donc le tiers ne veut pas, bon! Maintenant...

1405 **PAR M. YVES BÉDARD:**

Il pourrait même dire, je veux pas de touristes aussi.

1410 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Oui, mais il accepte d'en avoir.

Oui monsieur Mailhot-Couture.

1415 **PAR M. HUGO MAILHOT-COUTURE:**

C'est dans ce domaine-là que j'ai une question en fait à vous adresser! Parce qu'on parle d'un état de fait qui est pas modifié par le projet du ministère des Transports, c'est-à-dire l'accès au fleuve.

1420

Actuellement, l'accès physique au fleuve est possible, et notre projet ne modifie pas physiquement cet accès-là, dans le sens où on construit l'accès et l'enrochement.

Ensuite, la problématique, le litige entre Isle-aux-Coudres Kitesurf et le propriétaire...

1425

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Ça ne regarde pas le ministère des Transports aucunement.

1430 **PAR M. HUGO MAILHOT-COUTURE:**

Non seulement ça regarde pas le ministère des Transports, mais ça regarde pas le projet d'empierrement à l'Isle-aux-Coudres dans son ensemble.

1435

Donc je vois pas dans quelle mesure, considérant ça, la médiation est un échec.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

1440

Bien, elle est un échec dans le sens où je n'ai pas l'autorisation du tiers pour passer sur son terrain, en fait, tant et aussi longtemps qu'il y aura pas probablement des actions qui soient entreprises par la Municipalité.

1445

Il est d'accord, comme je dis, après-midi il nous a dit qu'il était d'accord pour que la Municipalité ait un accès sur ce terrain, en autant que ce soit utilisé par la Municipalité à des fins d'utilités publiques.

1450

Lorsqu'on parle à des fins d'utilités publiques, bien, c'est effectivement pour secourir finalement les gens. C'est dans ce sens-là que la Municipalité veut avoir une descente, point à la ligne.

1455

Maintenant, c'est sûr que Kitesurf pourrait utiliser ce terrain-là, mais bon, je sais pas, monsieur le Maire, écoutez, je suis pas un avocat, je connais pas assez ça, puis je voudrais pas m'avancer non plus là-dedans, est-ce que le fait d'aller en expropriation pour une parcelle de terrain permettrait à la Municipalité de dire oui, Kitesurf peut l'utiliser! Ça, je le sais pas.

1460

Il faudrait que vous validiez le tout avec vos avocats. Moi, je suis pas en mesure de dire oui, je suis pas en mesure de dire non non plus, si c'est possible ou pas.

Ceci étant, je pense que la Municipalité a du boulot à faire, et elle devrait se lancer rapidement.

Oui monsieur.

**PAR M. JEAN NORMAND:**

1465

Si je comprends bien, présentement, ce sont des servitudes de passage?

Au niveau de vos accès, ça va être des servitudes de passage, c'est ça?

1470

**PAR M. YVES BÉDARD:**

C'est pas des servitudes dans le sens légal. C'est des accès physiques, des accès physiques permettant à des piétons de pouvoir avoir accès, puis on parle aussi éventuellement d'un bateau, d'avoir accès à la plage.

1475

C'est des accès physiques, on parle pas d'accès légaux comme on peut avoir, c'est pas du tout ça.

**PAR M. JEAN NORMAND:**

1480

Donc les gens, c'est pas des servitudes de passage sur leur propriété?



**PAR M. YVES BÉDARD:**

1485 Non, un accès physique. Mais si la personne qui est propriétaire dit non, bien, même s'il y a un accès physique, personne pourra l'utiliser.

**PAR M. JEAN NORMAND:**

1490 Personne pourrait accéder?

**PAR M. YVES BÉDARD:**

1495 C'est ça.

**PAR M. YANN NORMAND:**

En fait, ça devient son accès physique personnel tout simplement?

**PAR M. YVES BÉDARD:**

1500 Exactement.

**PAR M. YANN NORMAND:**

1505 OK.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

1510 Donc cet accès-là devient sa propriété à lui, c'est ça que vous voulez dire?

**PAR M. YVES BÉDARD:**

1515 Pas à ce point-là, mais l'usage pourrait être interdit, je sais pas, la personne propriétaire de la plage est ici de l'autre côté, je m'excuse...

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

1520 Madame Harvey qui est propriétaire.

**PAR M. YVES BÉDARD:**

1525 Bon bien, madame Harvey, si elle décide qu'il n'y a personne sur sa plage, puis il y a un escalier, personne peut l'utiliser.

**PAR M. JEAN NORMAND:**

Donc l'accès devient à son propre usage exclusif?

1530 **PAR M. YVES BÉDARD:**

À la limite, oui. Je veux dire, c'est ridicule, mais c'est ça.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

1535 Je veux dire, s'il m'en veut à moi, j'ai pas le droit de marcher là! On va au ridicule. C'est ça le ridicule, monsieur Bédard, c'est rendu là.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

1540 Un à la fois s'il vous plaît!

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

1545 C'est rendu là, le ridicule, monsieur Bédard. Il faut prendre conscience que monsieur, c'est pas personne de nous qui bloquons le projet en fait. Nous autres, on demandait simplement, en appuyant Kitesurf et Tourisme Isle-aux-Coudres, c'est notre rôle en tant que responsable des associations touristiques, de l'Association touristique de l'Isle, de seconder un projet d'avancement et un projet d'appel, de les appuyer dans cette démarche-là.

1550 Puis on se rend compte que c'est monsieur qui a, en tant que propriétaire, a un certain pouvoir sur l'ensemble de tout ce qu'on détient depuis des années sur l'Isle-aux-Coudres, donc des entreprises qui existent depuis nombre d'années. Monsieur arrive, lui, il y a à peu près deux-trois (2-3) ans, de mauvaise foi, achète un terrain pour nuire à un projet, parce qu'il a eu quelque chose supposément, pas de témoins ni d'un côté ni de l'autre, lui, il assume que c'est lui qui a eu la grosse part de problèmes là-dedans. On peut aussi bien dire qu'il peut en avoir causé aux autres aussi, il y a pas de témoins qui justifient ça.

1560 Mais c'est plate de voir ça, parce que là, je pense que notre municipalité, j'ose espérer, puis je pense qu'ils vont prendre des dispositions pour empêcher que ça se produise.

1565 Parce que dans un autre temps, n'importe qui va arriver à l'Isle-aux-Coudres, il va être nouveau, il va acheter un terrain, il va arrêter le développement; nous qui est là depuis des années, qui subvenons aux emplois touristiques et à l'économie insulaire, je suis extrêmement déçue et désappointée de cette réponse-là, parce que – j'ai pas de mot, je vais me fermer!

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Merci madame Pedneault. Oui monsieur Mailhot-Couture.

1570 **PAR M. HUGO MAILHOT-COUTURE:**

1575 Bien en fait, c'est sûr que ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est pas un état de fait qui est nouveau. Empièrrement ou pas, si quelqu'un décide qu'il veut pas que personne aille sur son terrain, de ce que je comprends, il va pouvoir s'y opposer, qu'il y ait des roches entre la route et la mer ou pas.

Donc c'est pas un état de fait qui est causé par les travaux qu'on va réaliser à l'île.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

1580 Pas du tout. Ça, tout le monde en est conscient que c'est pas les travaux qui empêchent quoi que ce soit, là. C'est le fait que le type en question ne souhaite pas que les adeptes de kitesurf utilisent sa propriété.

1585 Bon, maintenant, on dit que le ministère des Transports, monsieur Bédard, vous nous dites que nous, ce qu'on fait, on fait de l'empièrrement, on fait un accès au fleuve à partir de cette propriété, mais l'accès au fleuve, je pense qu'il faut quand même que la Municipalité devienne jusqu'à un certain point propriétaire ou légataire, je sais pas.

1590 Est-ce que vous achetez une bordure, ou vous faites seulement demander strictement une servitude de passage pour une superficie X?

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

1595 L'intention de la Municipalité, bien, je vais parler comme maire, parce que là, on est en élections, puis c'est difficile, mais l'intention, l'aviseur légal, ce qu'on a regardé, c'est qu'on va acheter la propriété. Mais il y aura des négociations, ça se fait pas dans cinq (5) minutes non plus. On t'exproprie, mais on va payer tant, on paiera pas vingt-six mille (26 000 \$) comme il a payé pour une spéculation, là. Mais nous, on va y aller à la réalité de la valeur foncière qu'il est évalué  
1600 aujourd'hui, on va y aller comme ça.

On parlait d'expropriation, oui, on peut le faire comme ça, pas de servitude. Nous, c'est sûr qu'on ferait un achat. On ferait l'achat de la descente, une partie en superficie carrée, à peu près l'équivalent de ce qu'on avait préparé de pouvoir faire pour avoir un accès au fleuve. Ça, c'est sûr et certain.

1605

Mais là, il y a encore six (6) conseillers. J'ai beau promettre ce soir, là. Écoutez, là, je suis le seul à siéger, j'ai le droit de siéger comme maire, jusqu'au 3 novembre.

1610

Oui, l'intention est là, puis c'est pour ça que je posais la question tout à l'heure, la résolution du conseil qui a été passée avant les élections, ils l'ont entre les mains dans le rapport, et la Municipalité va toujours de l'avant avec ça.

1615

Maintenant, il y a six (6) conseillers au mois de novembre qui viennent dire le contraire – par expropriation, c'est toujours la pire façon de faire pour faire accepter sur une île, mais on n'a pas le choix des fois. On est capable de le faire, on va le faire.

Maintenant, c'est sûr et certain qu'on n'empêche pas Kitesurf, loin de ça. Mon intention, c'est que Kitesurf se fasse, puis il va se faire. De quelque façon que ce soit, il va se faire.

1620

Ça peut être à côté, puis on peut refaire une autre descente en mettant des pierres, ça peut se rajouter, mais souhaiter de le faire là, c'est là qu'on va le faire, on expropriera. S'il reste plus rien que ça à passer.

1625

Entre-temps, il peut se passer bien des choses encore là. On va avoir des nouvelles peut-être en janvier, il peut changer d'orientation, le terrain peut se vendre. Il y a toujours la pancarte à vendre en avant de son terrain. On peut pas parler pour demain, mais on n'est pas prêt tout de suite.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

1630

Bien moi, je pense que pour sécuriser le projet d'évolution, il faut que vous deveniez propriétaire de l'accès, parce que que ce soit n'importe quel propriétaire qui rachètera la propriété de monsieur et qui a les mêmes intentions, on va toujours faire face au même problème.

1635

Moi, je pense que pour régler un problème définitivement, ça doit devenir un accès libre pour tout le monde et qui devienne propriété qui appartient à la communauté ou à la municipalité. Il y a pas bien bien d'autres solutions.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

1640

Là, on parle de tourisme, on parle de l'avenir de l'île, c'est important, puis ça, vous avez pas à me convaincre là-dessus, je le sais, madame Pedneault.

1645

Mais ça serait peut-être réciproque ailleurs sur une autre propriété, qui est touristique, qu'on voudrait faire un accès pour faire du commerce, bien, peut-être que là, attends un peu, je veux pas de commerce chez nous, puis tout ça, on pourrait virer ça à l'envers, il faut le voir comme il faut aussi.

1650

Mais nous, l'intention qu'on a est là, puis on va le faire. Mais d'ici le 4 novembre, il y aucune résolution qui va se passer, parce qu'on est tout en élections.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

1655

Bien, elle est déjà là.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

1660

Oui, celle-là est là. C'est pour ça que je vous dis, vous dites que vous êtes pas sûr de ce qu'on fait, moi, on est assuré, on a une résolution, puis on a répondu au BAPE qu'on a dit, on maintient notre résolution. On maintient notre vision pour le kitesurf.

Présentement, ils vont faire l'accès, puis après ça, on les passera.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

1665

Je comprends, Dominic, c'est pas juste pour le kitesurf.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

1670

Non, non.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

1675

Cette activité-là, c'est un produit d'appel, c'est un moteur qui va emmener des retombées économiques. Ils ont déjà même refusé des compétitions déjà, puis c'est un endroit stratégique pour ça.

1680 C'est pas parce que c'est le kitesurf, c'est parce que ce produit-là est en évolution, et c'est un développement qu'on peut avoir à l'Isle-aux-Coudres, y as-tu pensé? C'est environnemental, ça exige pas beaucoup d'infrastructures.

Dominic, je te harcèle, parce que je veux le faire.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

1685 C'est structurant, vous dites ça, c'est parce que présentement, on est dans l'étape d'aller de l'avant, quand je vous parle de Kitesurf, on n'a pas le choix, c'est Kitesurf qu'il veut pas qui passe, dans la réponse de monsieur Chouinard, puis il le veut tout pour la municipalité sauf Kitesurf.

1690 Quand je parle de Kitesurf, parce que je veux que Kitesurf passe aussi, il va passer là pareil. Qu'il passe à côté ou qu'il passe là, il va passer à quelque part, puis il va passer en face du pilier, puis c'est là qu'il faut que ça se fasse, on n'a pas d'autres places. C'est la place idéale, Catherine me le dit toujours, puis vous autres aussi, les adeptes du kitesurf, vous le répétez, on a toujours la même intention.

1695 Mais on sait très bien que le kitesurf, c'est pas juste de l'amusement, c'est une retombée économique très importante pour l'Isle-aux-Coudres, parce que ça va être la meilleure place ici au Québec pour faire du kitesurf.

**PAR M. YANN NORMAND:**

1700 Dominic, ça fait plusieurs fois que tu dis que tu as l'intention, moi, j'ai l'intention de faire bien des affaires dans la vie, mais quand je veux en faire vraiment une, je prends le temps, j'arrête, puis je la fais!

1705 Ça fait au-dessus d'un an que l'intention est là puis qu'il s'est rien passé. Ça se serait passé avant, on serait pas assis là présentement alentour de la table, parce que ce serait déjà fait. Puis on parlerait même pas pour ralentir, on serait même pas un obstacle au fait que le MTQ veut faire l'enrochement.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

1710 On s'obstinera pas là-dessus, parce que vous êtes sur une route complètement différente de ce qu'on pense. Peu importe de quelle façon, on sait ce qui s'est passé avant, puis venez pas dire qu'on a arrêté. On n'a jamais arrêté.

1715

1720 Sauf qu'on endosse ce qui s'est passé avant, puis c'est nous qui est pris avec ça, puis on va le régler pareil. On a l'intention de le faire, puis il faut faire l'empierrement avant, il faut tout faire ça en même temps.

C'est de même que ça va se faire. Je peux pas vous répondre plus que ça.

1725 J'ai un conseil avec six (6) conseillers, le maire, lui, il envoie ça au conseil, puis là, il peut trancher, c'est tout ce qu'il peut faire. C'est pas le maire qui vote, c'est les six (6) qui votent. C'est ça le monde municipal.

1730 Ça fait que venez pas dire que le maire a jamais voulu avancer, loin de ça. On a rencontré monsieur Chouinard à quatre (4) reprises, on lui a envoyé une lettre qu'on va l'exproprier s'il veut pas s'entendre! Plus que ça!

Là, vous avez un problème, Kitesurf a un petit problème, c'est supposé que ça va se régler, tant mieux, il faut que ça se règle, mais c'est des affaires de Cour, on sait pas quand est-ce que ça va se régler, c'est pas fini encore.

1735 Ça fait que nous, il faut continuer de travailler pareil, ça fait que continuons à faire de l'empierrement, puis continuons à penser qu'on va faire un accès, puis ça va se faire.

**PAR M. YANN NORMAND:**

1740 Si la lettre a été envoyée, pourquoi ça n'a pas été fait?

**PAR LE MÉDIATEUR:**

1745 C'est que tout simplement que si ça n'a pas été fait, simplement parce que ce n'est plus le même endroit de localisation. La descente, en fait l'expropriation qui avait été pensée au début et qui avait été présentée aussi à monsieur Chouinard, c'était plus loin. C'était pas sur le belvédère, c'était plus à l'est, si je me trompe pas. Je sais pas combien, peut-être à deux cents mètres (200 m), trois cents mètres (300 m) plus à l'est du belvédère.

1750 Donc c'était ça. Maintenant, suite à la requête que Kitesurf a envoyée au ministre pour avoir une audience publique, ainsi que Tourisme Isle-aux-Coudres, le ministre a décidé d'y aller avec une médiation plutôt qu'avec une audience publique.

1755 Ceci étant, évidemment, on a demandé, nous, à la Municipalité, si elle attendait continuer d'aller de l'avant puis demander, d'exproprier finalement dans la partie du belvédère, parce que tout le monde s'entendait pour que l'accès soit au belvédère.

Donc la Municipalité, par résolution, a dit oui, on y va, on continue les démarches.

Mais ça, c'est sûr que ça prend quand même un certain temps.

1760

Là, il y a des élections municipales, puis pour avoir déjà été conseiller municipal, je sais que quand c'est les élections, pendant trois (3) semaines-un mois, on fait plus rien, il n'y a plus de séances de conseil, donc il faut attendre les élections pour savoir qu'est-ce qui va se passer, est-ce que c'est le même conseil, etc., est-ce que c'est le même maire!

1765

Bref, on continue avec ça. Donc c'est pour cette raison qu'à l'heure actuelle, cet aspect de négociation avec monsieur Chouinard est peut-être plus entre deux (2) eaux, parce qu'il n'y a pas de conseil municipal qui peut siéger.

1770

Puis le conseil municipal, c'est lui qui donne le mandat à son avocat, à son procureur d'aller de l'avant. Donc ça va prendre des nouveaux relevés d'emplacement, etc.

1775

Et suite à ça, bien écoute, il va y avoir des discussions. Je pense que monsieur Chouinard, en fait la Municipalité devrait s'asseoir peut-être de nouveau, assez rapidement après les élections, dépendamment si monsieur Tremblay est encore là, si c'est le même conseil, et si tout le monde décide d'aller de l'avant encore dans le projet, à ce moment-là la Municipalité doit aller s'asseoir, en fait pas doit, devrait, parce que je peux pas dire que la Municipalité a l'obligation de, donc c'est à la Municipalité à décider, mais la Municipalité devrait voir après ça de quelle façon elle entend procéder avec monsieur Chouinard, et aussi par le biais de son procureur, voir quelle est la solution la plus appropriée pour acquérir cette parcelle de terrain qui lui est nécessaire.

1780

Même si le ministère des Transports fait la descente.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

1785

Justement, puis c'est très bien répondu, parce que vous avez, en cours de route, regardé d'autres terrains aussi. On va pas marcher cent pieds (100 pi) sur le chemin non plus, on voulait faire un accès plus proche, plus facile, à la demande de Kitesurf, parce qu'ils pensaient acheter l'autre terrain qui n'est pas encore finalisé, on parlait de monsieur Moisan, pas celui-là de monsieur Bouchard, mais l'autre terrain.

1790

Ça fait que là, on se promène de là à aller là, puis on sait que monsieur Chouinard, il veut rien savoir, il faut l'exproprier.



1795

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

Il veut vendre!

1800

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Bien, il veut vendre, mais vous êtes pas prêt à acheter, Kitesurf, parce que ça coûte trop cher, c'est ça que vous avez dit!

1805

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

Sauf que notre plan d'affaires...

1810

**PAR M. YANN NORMAND:**

Bien, c'est exactement ça. Quand on vend trois (3) fois le prix de l'évaluation municipale!

1815

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Bien oui, je sais très bien, mais ça, j'ai pas de contrôle là-dessus. Il y a pas personne qui a le contrôle.

Il a acheté vingt-six mille piastres (26 000 \$) pour une valeur de trois cents piastres (300 \$), il a payé vingt-six mille (26 000 \$), le monsieur. Personne peut l'empêcher.

1820

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

Il y avait une entente aussi avec Tourisme Isle-aux-Coudres depuis au moins quinze (15) ans, avec des bancs, c'était comme une halte routière.

1825

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Mais ça, ça dérange pas, parlons-en pas pour rien, ça le dérange pas, il est d'accord avec ça.

1830

Mais là, pour nous autres, on déplace l'emplacement là, à votre demande devant la Commission, vous avez demandé à ce qu'on demande de le faire là, ça fait que là, on est revenu là.

1835 Imaginez-vous que si on avait fait l'expropriation là, une autre expropriation par ici, puis on achète l'autre terrain, puis il faut refaire une autre expropriation!

**PAR M. YANN NORMAND:**

1840 Bien là, on se calme, il y en a pas eu une de faite, il y en aura pas trois (3) de faites.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

1845 Mais non, mais il faut s'assurer qu'on a une demande pour la faire au pilier, là, ça fait que là, on revient au pilier, nous autres là. Mais les démarches étaient faites pour le reste, l'arpentage est fait, tout est là.

1850 Vous avez encore une autre affaire, vous avez Beaulieu et, je sais pas l'associé, l'arpenteur, qui a voulu contester, on est pris avec ça. Il conteste le lit, la propriété terrestre avec la propriété basse marée, puis deux (2) autres arpenteurs disent le contraire dont celui-là de la municipalité qui respecte vraiment les limites des zones terrestres puis la limite des zones de propriété de basse marée.

1855 Ça se change pas du jour au lendemain, il y a pas un arpenteur qui va changer ça, il va falloir que le ministère le change à un moment donné, avec les ministères concernés, elle va où, la ligne. Là présentement, on sait qu'elle est là, puis on la respecte de même, nous autres, les arpenteurs la respectent. Mais il y a une contradiction d'un arpenteur qui est votre arpenteur qui dit le contraire.

1860 Il est rendu qu'il n'y a plus de propriété terrestre.

**PAR M. YANN NORMAND:**

1865 Mais ce point-là, il est discuté en Cour puis ça n'a aucun rapport avec vous, c'est discuté en Cour dans notre dossier à nous, puis c'est sur les battures possibles. Mais je veux dire, pour l'instant, ça n'a aucun impact sur la décision de notre arpenteur ou pas, là.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

1870 Bien, ça l'a un impact, nous, on va acheter une propriété, si on n'a pas besoin de l'acheter, elle est pas propriété terrestre. Oublie-le, monsieur Chouinard a plus de propriété, selon votre arpenteur. Il a acheté quelque chose qu'il n'a plus demain matin, puis ça, c'est impossible. Il existait là, puis il existe encore tant qu'il n'y aura pas un changement dans le rôle d'évaluation, le

nouveau rôle, pas le rôle d'évaluation, le nouveau schéma qui est en train de se faire, la division cadastrale.

1875

La réforme cadastrale se fait à l'Isle-aux-Coudres présentement, qui est en train de se faire, vous en voyez des arpenteurs partout à tous les jours, c'est ça qui se fait. Eux autres vont dessiner où ce qu'elle est, la ligne tantôt aussi!

1880

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Mais toi, Dominic, tu trouves ça correct de permettre qu'il se fasse un belvédère d'accès à la sécurité sur un terrain privé? Ça n'a aucun rapport avec ce que tu viens de dire.

1885

C'est la Municipalité qui doit devenir propriété de cet accès-là, que ce soit n'importe quel propriétaire.

1890

Tu parles d'arpentage par rapport à une partie terrestre partie fleuve, c'est pas ça le problème, Dominic. C'est que vous devez avoir cette partie-là, parce que le ministère des Transports fait un belvédère sur un emplacement privé qui pourra changer de propriétaire pendant vingt (20) fois durant la durée de vie de ce belvédère-là, on aura toujours accès sur un belvédère privé. C'est pas normal, Dominic.

1895

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

C'est pas ça que je viens de dire, excusez-moi.

1900

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Bien non, mais je te dis, tu dois!

1905

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

C'est pas ça.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

On s'obstine pas, les enfants!

1910

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

On s'obstine pas, on discute, monsieur Lafond!

**PAR LE MÉDIATEUR:**

1915 On va discuter, OK! Là, je le dis de façon polie.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

1920 On est très chaud quand on discute.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

1925 Oui, mais faites attention. Il faut quand même avoir le respect de chacun, et on coupe pas la parole lorsque quelqu'un parle, monsieur Tremblay, on attend que madame ait fini et après ça, vous prenez la parole.

**PAR Mme PASCALE PERRON:**

1930 C'est pas à Kitesurf à acheter ce terrain-là, c'est à la Municipalité.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

C'est ça mon intervention, c'est simplement ça.

**PAR Mme PASCALE PERRON:**

1935 C'est pour que, justement comme elle dit, de génération en génération, c'est municipal et c'est non privé, puis qu'une autre fois, s'il se revend – bien, c'est ça pareil, Dominic!

**PAR LE MÉDIATEUR:**

1940 Mais je pense que ce que monsieur le maire a dit, vous me corrigerez si je fais défaut, la Municipalité entend effectivement acheter une parcelle de terrain pour l'accès qui va être construit par le ministère des Transports. Donc c'est ça que la Municipalité entend réaliser, n'est-ce pas monsieur Tremblay?

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

1945 C'est ça. Quand on parle de terrain acheté, il faut faire la nuance, peut-être qu'on se fait mal entendre, on parle du côté terrestre, de quel terrain que Kitesurf va acheter pour faire leurs installations. C'est ça qu'on parle.

1955 Mais le terrain de l'accès, ce sera pas Kitesurf qui va l'acheter, ça va être la Municipalité. Je l'ai dit quatre (4) fois, je le répète. C'est la Municipalité qui va le faire.

1960 Tant et aussi longtemps que je serai là. Je peux pas répondre au niveau maire puis au niveau conseillers qui seront là peut-être aussi, je réponds que c'est la Municipalité qui va l'acheter, l'accès. Mais le terrain, c'est pas la Municipalité qui l'achète l'autre bord, sauf qu'on est partie prenante avec vous autres pour installer des toilettes, une aire de toilettes. C'est ça qu'on va faire aussi.

L'ouverture de la municipalité est là à cent pour cent (100 %). Ça fait qu'il faut faire attention.

1965 Ce que je disais tout à l'heure, quand on change d'emplacement, on fait des démarches avec des arpenteurs, on fait des démarches avec des avocats, puis là, on charge encore. Je suis d'accord que l'idéal, on l'a toujours dit depuis le début, c'est le belvédère.

1970 Mais là, vu qu'on se déplaçait vers l'est, on a dit, bien, on va faire un accès avec des marches vers l'est pour s'approcher du terrain possible, bon. C'est ce qu'on s'est entendu ensemble, on en avait parlé de ça.

Ça fait que là, on a fait ces démarches-là. Mais là, on est rendu, on va revenir là, c'est pas grave, on peut se déplacer, oui, oui, tu sais, l'accès vis-à-vis de madame Bouchard.

1975 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Un à la fois s'il vous plaît, puis levez la main quand vous voulez parler.

1980 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Mais je vais juste expliquer!

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

1985 Tu parles de l'entente en avant des Bouchard? Si tu veux éclaircir?

1990 C'est parce qu'à l'époque, on n'était même pas au courant de l'aménagement des berges, puis on avait eu une rencontre, puis la Municipalité disait, non, non, on va exproprier en avant, on peut pas exproprier à côté.

On aurait aimé ça avoir le belvédère, parce que c'est la place idéale, puis avec le MTQ, on a réalisé qu'eux autres aussi, c'est plus logique qu'il y ait une descente là qu'à côté, là. De l'autre bord, il y a six (6) pieds, ça descend comme ça.

1995 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

C'est exactement ce que j'essaie d'expliquer. Parce que là, si on achetait le terrain plus loin, ça fait que les gens se promènent dans la rue pour s'en aller et prendre la descente. Mais là, on est chanceux, entre-temps, on sait qu'on va pouvoir faire accès pour la sécurité en même temps qui est au belvédère, à ce moment-là on le fera.

2000

Mais vous allez être conscient que demain matin, lorsque vous allez prendre propriété pour faire votre équipement terrestre, il va falloir penser la faire le plus proche possible aussi par exemple.

2005

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

L'achat du terrain?

2010 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Oui.

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

2015

Avec Bouchard, on a déjà une entente, là.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

2020

Oui, mais je vous dis, là, parce qu'il va falloir circuler dans le chemin pour s'en venir au belvédère.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2025

Monsieur Tremblay, justement là-dessus, il y a deux (2) points.

La première des choses, tantôt je vous ai entendu dire que la Municipalité était partie prenante dans le projet parce qu'elle va construire des toilettes, est-ce que c'est strictement des toilettes?

2030

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Oui.

2035 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Il n'y aura pas de salle d'habillage ou de déshabillage?

2040 **PAR M. YANN NORMAND:**

Bien, dans notre bâtiment qui va être connexe, il va y avoir un vestiaire.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2045 OK, il y a un vestiaire pour les femmes puis un vestiaire pour les hommes, bien en fait, les deux (2) bâtiments vont être ensemble, OK, c'est ça que je comprends?

**PAR M. YANN NORMAND:**

2050 La disposition exactement géographique sur le terrain n'est pas décidée, là, mais les composantes techniques, il va y avoir des vestiaires, des toilettes, un stationnement.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2055 Donc il y a une partie qui est défrayée par Kitesurf et l'autre partie par la Municipalité, c'est ça que je comprends?

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

2060 Oui. Dans le bâtiment qu'on regarde, parce que j'ai pas emmené mon document ce soir, ce que la Municipalité regarde, c'est des toilettes sans entretien. C'est nouveau, j'ai vu ça au Salon de la Fédération québécoise des municipalités l'an passé, puis je l'ai revu encore cette année, c'est encore modifié, et puis tout se fait automatisé. Il y a pas personne qui a besoin de faire l'entretien. La personne sort, la toilette se lave, le plancher se lave, tout se fait.

2065 Monsieur Bédard me disait qu'il y en avait en France, puis c'est arrivé au Québec. Je trouve ça très intéressant. Tout ce qu'on a à installer, c'est une fosse septique plus un puits d'eau, parce qu'on n'a pas de réseau d'aqueduc et d'égout.

2070 On installe ça avec la bâtisse, et puis à ce moment-là, c'est des toilettes complètement municipales qui vont servir autant à Kitesurf, autant aux vélos, aux touristes qui vont passer en vélo vont pouvoir s'arrêter, même en auto, parce qu'on sait qu'on a un grand secteur d'à peu près huit kilomètres (8 km) où il y a pas de toilettes, à part les hôtels, puis s'en aller à l'autre bout.

2075 Ça, ça fait partie d'un programme régional, d'en installer une à l'Isle-aux-Coudres, on regarde aussi ailleurs, pour l'ensemble de la MRC.

Regardez, c'est ça qui va être installé. Si les gens disent oui, tantôt, les gens, je parle du conseil municipal, puis on sait les prix déjà.

2080

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Puis l'autre aspect, avant de passer à vous, monsieur Dufour, l'autre aspect qui me turlupine un peu, c'est la sécurité des gens qui vont circuler à pied.

2085

Comment ça va se faire? Sur le site même de Kitesurf, est-ce que vous allez avoir quelqu'un qui va voir à la bonne marche des choses, pour pas que les gens arrivent là, commencent à prendre de la bière, puis la musique au bout, puis tout ça? Comment ça va être géré, cet aspect-là?

2090

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

C'est sûr que vous êtes obligé de poser la question, c'est ça que je disais tout à l'heure, en faisant notre accès le plus proche possible du terrain qu'ils achetaient, on le faisait en face, il y a juste une traverse, avec une traverse, on sait que le secteur, puis la vitesse est à soixante-dix kilomètres (70 km/h) dans ce secteur-là, il est à cinquante kilomètres (50 km/h) à peu près cent mètres (100 m) avant, on va sûrement demander au ministère des Transports d'ajouter un kilomètre (1 km) à cinquante kilomètres-heure (50 km/h), déjà de diminuer la vitesse des autos. De toute façon, ça circule pas vite, pour donner le plus de sécurité possible à Kitesurf.

2100

Ça fait que là, on dit, on se déplace là, ça fait que c'est la question que je leur posais tantôt, il va falloir, s'ils vont virer jusqu'au Moisan, bien là, c'est cent mètres (100 m), cent cinquante mètres (150 m) plus loin, le terrain, ils peuvent avoir deux (2) terrains, ça fait que là, ça fait beaucoup de marcher dans le chemin. Il va falloir penser à ça pour la sécurité. C'est pas nous autres, c'est avec le ministère des Transports aussi.

2105

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Mais sur l'emplacement même du site – oui, ce sera pas long, je vais revenir à vous!



2110 **PAR M. PASCAL DUFOUR:**

C'est pour répondre au maire.

2115 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Oui, OK, allez-y monsieur Dufour, est-ce qu'il va y avoir un agent de sécurité qui va être sur le site?

2120 **PAR M. PASCAL DUFOUR:**

Au niveau de l'agent de sécurité, c'est moi l'agent de sécurité. C'est parce que, de toute façon, ça, cette question-là, c'est parce que monsieur Chouinard, je suis certain que ça vient de lui, parce que...

2125 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Non, monsieur Chouinard m'a pas parlé d'agent de sécurité, c'est moi-même.

2130 **PAR M. PASCAL DUFOUR:**

Mais la boisson puis la musique, il y en a pas. Nous autres, on est là pour s'assurer que ça se déroule bien.

2135 Puis sur l'Isle-aux-Coudres, il y a des règlements municipaux. Que ce soit n'importe quelle activité, s'il y a un problème, tu peux avoir un constat d'infraction donné par un policier de la Sûreté du Québec s'il y a une plainte.

2140 Que ce soit là ou au bout d'en bas ou à une place, ici, il y a des règlements au niveau municipal qui permettent d'avoir une sécurité de gérer tout ça. Que ce soit ce site-là, ce sera pas différent qu'ailleurs.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2145 Oui madame Pedneault.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

2150 Pour aller plus loin dans votre questionnement, monsieur Lafond, est-ce qu'au terrain de jeu municipal où il y a toutes sortes d'installations pour les enfants, pour les adultes, est-ce qu'il y a un agent de sécurité qui est là pour voir à ce qu'il n'y ait pas d'alcool? Donc je comprends...

**PAR Mme PASCALE PERRON:**

2155 C'est un préjugé.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

J'ai déjà été jeune, je peux vous répondre!

2160 **PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

2165 Je comprends que c'est un sport en plus extrême, ces gens-là sont conscients, alors je pense pas qu'ils partent en état d'ébriété pour aller faire du kitesurf, parce que ça prend une habileté. Pour les voir devant chez nous, il faut être habile!

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Oui monsieur Normand.

2170 **PAR M. JEAN NORMAND:**

2175 Vous dites, j'ai déjà été jeune, on est tous des pères de famille, policiers, ambulanciers, paramédics, les gens exercent le sport, c'est pas des gens de seize (16) ans, ils n'ont pas d'argent pour le faire. C'est des gens qui sont quand même bien, qui sont des professionnels dans la vie, puis c'est un peu péjoratif de dire, j'ai déjà été jeune. Désolé, je veux pas – mais c'est pas un sport d'alcoolique!

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2180 Non, bien en fait, c'est sûr que tu prendras pas une caisse de douze (12) avant d'aller faire le sport, ça, je pense, mais quand tu as fini de faire le sport, en fin d'après-midi...

**PAR M. JEAN NORMAND:**

2185           Ça, c'est les mœurs au Québec. Oui, on prend une petite bière, on s'en va à la maison, c'est un peu le même pattern.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2190           Oui, mais c'est parce que la petite bière, tu la prends à l'intérieur de l'aréna, ça dérange personne. Tandis que là, il y a quand même un voisin qui est à côté qui cherche à avoir une certaine quiétude.

**PAR M. JEAN NORMAND:**

2195           Oui, mais c'est un terrain privé, qui est pas municipal, qui appartient à un OBL.

2200           Mais même à ça, la réponse est même pas là, c'est juste le fait qu'à six heures (6 h), tous les soirs, il n'y a plus de vent. Nous, quand on est là depuis huit heures (8 h) le matin dans l'eau il vente environ soixante-dix kilomètres-heure (70 km/h), à six heures (6 h), je peux vous dire qu'on est en train de souper, puis que le lit approche à neuf heures (9 h) le soir.

**PAR Mme PASCALE PERRON:**

2205           Tu es tout mouillé, tu veux juste aller te changer!

**PAR M. YANN NORMAND:**

2210           Les attroupements sont pas là. Quand il y a des attroupements qui se font, c'est soit dans les hôtels, soit dans les restaurants, soit dans les bars. Mais sur place directement, quand on a passé la journée dans l'eau salée, c'est pas vraiment là que!

**PAR M. JEAN NORMAND:**

2215           Mais de toute façon, il y a toujours les règlements municipaux.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2220           Oui, les règlements municipaux en autant qu'il y ait quelqu'un qui puisse les appliquer aussi!

**PAR M. JEAN NORMAND:**

2225 Bien à ce moment-là, il y a des plaintes qui sont déposées à la SQ, puis tu sais, je veux dire, c'est un processus qui existe partout qui est pas spécifique pour cet endroit-là. Votre voisin vous fait du trouble, vous allez faire quoi, vous allez appeler la police. Donc ce sera la même chose.

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

2230 Nous autres, on a l'intention aussi de toute façon d'aménager le site de façon sécuritaire, puis avoir quelques règlements qui ont rapport aussi à l'activité kite, parce qu'il faut quand même la régler.

2235 Si mettons, je donne juste un exemple, s'il vente quarante (40) ou cinquante (50) nœuds, bien, c'est un vent qui est dangereux, peut-être qu'on va interdire les gens d'aller dans l'eau. Mais c'est toutes des affaires comme ça.

2240 On peut interdire de rester là après dix-neuf heures (19 h) ou vingt heures (20 h), parce que ce sera nous qui pourrons les faire, on a déposé le plan d'affaires, puis dans le plan d'affaires, tout est indiqué de ça. Puis le ministre trouve notre projet extraordinaire, le ministre du Tourisme. L'entente dans le Tourisme, ils ont que des bons mots pour ça. Écoutez, on se présente là, on vous a pas présenté notre plan d'affaires, mais c'est solide.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2245 On l'a, vous nous l'avez déposé, je l'ai regardé, Catherine l'a regardé également. Il était très intéressant, le plan d'affaires, effectivement.

2250 Mais moi, en fait – ce sera pas long, monsieur Tremblay – en fait, c'est toujours la question, vous savez, le bon voisinage, c'est ça qui peut m'inquiéter un peu.

Vous dites, bon, il y a des règlements municipaux, c'est sûr que si monsieur Chouinard appelle la Sûreté du Québec, la Sûreté viendra pas là immédiatement.

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

2255 Ils vont venir constater.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2260 Bien, c'est peut-être parce qu'il n'y aura plus rien à constater.

**PAR M. JEAN NORMAND:**

Peut-être qu'il y a rien eu à constater non plus.

2265 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Je veux pas prendre pour vous autres, mais j'essaie...

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

2270

Probablement que quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des gens de l'île sont en faveur de ce projet-là. On a des lettres, tous les commerces, Tourisme Isle-aux-Coudres, la Municipalité est derrière nous dans ce projet-là. Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des gens sont d'accord avec ce projet-là, ça peut pas être mieux que ça, là.

2275

Ça fait que du côté municipal, parce que nous autres, on va s'assurer que ça se déroule de façon correcte, ce qu'on a toujours dit.

**PAR M. JEAN NORMAND:**

2280

Monsieur Lafond, les relations ont toujours été bonnes avec monsieur Chouinard, depuis 2006 peut-être qu'on est sur l'eau dans le secteur, ça a toujours été bien, toujours toujours.

2285

Jusqu'en octobre 2011, pour une raison nébuleuse, que ça a été interdit, puis ça a été des menaces, puis ça a été des mises en demeure, des poursuites avec des allégations qui sont douteuses.

2290

Puis là, bien, on se retrouve dans le processus qu'on est présentement qui va se dénouer cet hiver.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2295

Et est-ce possible aussi qu'il y ait eu des étourdis dans les adeptes, qui ont fait des choses? Écoutez, vous savez, vous êtes pas toujours là, entre vous puis moi.

**PAR M. JEAN NORMAND:**

Non, mais on connaît les gens qui sont là par contre.

2300 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Moi, je pense que des fois, il peut y avoir des étourdis, comme il y en a partout, mais de toute façon, c'est pas le propos de savoir qui est responsable ou pas.

2305 **PAR M. YANN NORMAND:**

C'est exactement ce que j'allais dire.

2310 **PAR LE MÉDIATEUR:**

La seule chose, c'est que, écoutez, il y a une question de quiétude aussi qui doit être envisagée de façon assez intéressante. Si c'est bien géré, ça devrait pas causer de problème à personne.

2315 Oui monsieur Tremblay, puis après ça monsieur Bédard!

**PAR M. YVES BÉDARD:**

2320 J'ai une petite question pratico-pratique! En fait, c'est que moi, je dois quitter ce soir, parce que j'ai plusieurs réunions demain, alors là, si d'ici quinze (15) minutes on part pas, on n'a pas le traversier, il faut aller à onze heures (11 h).

2325 S'il y a encore beaucoup de questions pour nous autres, on va rester, mais si vous pensez qu'on a épuisé les questions...

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Pour le MTQ, c'était plus pour vous tenir au courant un peu.

2330 **PAR M. YVES BÉDARD:**

Il est huit heures et demie (8 h ½), si on veut pas aller trop vite, ça prend quinze (15) minutes pour aller au bateau!

2335 Parce que là, je vois qu'il y a beaucoup de discussions que là, on se sent un petit peu observateur, mais s'il y a des questions précises, on va rester, mais si vous pensez qu'on a épuisé le sujet, nous, on va quitter.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2340

Est-ce qu'il y en a qui parmi vous qui ont des questions pour le MTQ?

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

2345

Non.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2350

Non, parfait.

**PAR M. YVES BÉDARD:**

2355

De toute façon, vous avez notre courriel, on est toujours là, s'il y a quelque chose, ou au téléphone, on est encore là.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2360

Parfait. Bien écoutez, monsieur Bédard puis monsieur Mailhot-Couture, vous pouvez disposer.

**PAR Mme CATHERINE PLASSE:**

2365

Voulez-vous qu'ils changent leurs engagements par rapport à l'accès de madame Harvey? Parce que là, ça va être modifié, l'emplacement va être modifié, il y aura peut-être un nouveau tiers.

**PAR M. YVES BÉDARD:**

2370

Bien, il faut peut-être attendre de voir s'il y a quelque chose qui débloque par rapport à la rencontre qu'ils auront.

Si elle dit oui, en autant que ce soit pas devant ma propriété, bon, on le modifiera, mais si elle dit, je veux rien savoir devant ma propriété, on n'en mettra pas.

2375

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Vous n'en mettez pas?

**PAR M. YVES BÉDARD:**

2380

On n'en mettra pas.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2385

Bien, l'engagement est toujours là, sauf qu'on peut mettre un bémol sur l'escalier numéro 1. Je pense qu'on pourra en tenir compte dans le rapport. Donc ça permettra de ne pas recommencer une lettre pour rien finalement.

Parfait. Oui madame Pedneault!

2390

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Qu'est-ce que vous allez mettre dans vos dossiers, pour pas retarder le projet non plus, donc allez-vous mettre, comme vous venez de dire tout à l'heure, qu'il y a eu un échec, non?

2395

**PAR LE MÉDIATEUR:**

Je le sais pas ce que je vais mettre encore dans le dossier. Mais même si je le savais, je ne vous le dirais pas.

2400

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Merci beaucoup monsieur Lafond.

2405

**PAR LE MÉDIATEUR:**

C'est une réflexion que Catherine et moi devons faire ensemble, puis on va cheminer dans tout ça.

2410

Bien qu'on a déjà des orientations, je pense, qui sont quand même claires dans nos esprits, nous avons quand même des discussions à faire, mais un rapport – la seule personne qui peut savoir ce que je vais écrire, dans un premier temps, c'est monsieur le ministre.

Et avant ça, c'est-à-dire mon boss aussi, parce que c'est lui qui envoie le rapport au ministre.

2415

Écoutez, merci beaucoup messieurs, ça m'a fait plaisir de vous revoir!



**PAR M. YVES BÉDARD:**

2420 S'il y a quelque chose, vous savez où nous joindre.

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2425 Écoutez, est-ce qu'il y en a parmi vous qui ont d'autre chose?

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

2430 Monsieur Chouinard, c'est bien sûr qu'il était au courant lorsqu'il s'est construit, l'inspecteur l'a mis au courant tout de suite qu'il était dans un secteur récréotouristique.

Ça fait qu'à ce moment-là, quand tu construis une maison, tu sais qu'on est dans un secteur récréotouristique, ça veut dire que tu risques d'avoir des infrastructures récréotouristiques autour de ta maison.

2435 Ça fait que déjà là, pour moi, lorsqu'il parlait de ça tout à l'heure, pour nous, on peut faire des gestes parce que ça l'est, ça fait que si Kitesurf s'installe, ils ont le droit de s'installer, je peux pas les empêcher, puis on peut pas les empêcher non plus, monsieur Chouinard aura à vivre avec ça.

2440 Mais c'est sûr par contre que ça prend du respect entre voisins, ça, il va falloir que ça se fasse, on n'a pas le choix.

**PAR Mme PASCALE PERRON:**

2445 Puis c'est normal.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

C'est normal. Mais il faut que ça se fasse.

2450 Regardez, je veux pas revenir sur l'histoire, je sais pas c'est qui, Pierre, Jean ou Jacques qui est venu ou un autre de l'extérieur qui est venu qui a fait des choses, je l'ai dit au début d'ailleurs, de toute façon monsieur Chouinard trappe ailleurs, puis des fois, il demande pas la permission, il est pas mieux non plus, mais pas parce que lui n'est pas correct qu'on n'a pas le droit de pas être correct, c'est pas correct là non plus, ça fait qu'il faut le faire dans la plus belle harmonie possible.  
2455 Mais l'impossible, dieu seul le sait, on le fera pas, ça, c'est bien d'accord.

2460 Mais soyez assurés que pour la Municipalité, je veux plus n'en revenir aux discussions passées, il aurait fallu que ce soit fait, il s'est fait bien des choses entre-temps, puis ça a retardé toute l'histoire, ça nous a mis à prendre des pressions envers monsieur Chouinard qui était pas toujours facile quand moi-même, un des deux (2) qui était avec nous quand on avait été le voir dans sa maison, c'est pas toujours intéressant de la visiter, parce qu'il y a à peu près vingt-huit (28) carabines en bas, c'est un collectionneur!

2465 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Ça fait onze (11) ans qu'il demeure à l'île.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

2470 Si vous permettez, monsieur Lafond, c'est simplement qu'on se permet de questionner plus Dominic, parce que c'est le sujet important par rapport au projet.

2475 Mais vous comprendrez qu'on peut penser qu'il y a des mauvaises fois aussi, parce que ce terrain-là est occupé par Tourisme Isle-aux-Coudres depuis quinze (15) ans, pour permettre aux gens, n'importe qui d'aller se stationner là, d'aller manger là, puis il le savait que c'était Tourisme Isle-aux-Coudres, on avait une permission, il y avait une entente de signée par rapport à ce terrain-là.

2480 Et au moment où il y a eu un développement comme celui-là, puis qu'il a senti peut-être une crainte, comme vous dites, pour sa quiétude, c'est très justifiable, mais avant – puis de poser des gestes, il y a sûrement eu des fuites en quelque part! Comment ça se fait que ce monsieur-là avait décidé de payer un terrain aussi cher que ça quand tu sais qu'il vaut...

2485 **PAR Mme PASCALE PERRON:**

Trois cents dollars (300 \$).

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

2490 Alors d'où est venue la fuite par rapport à la Municipalité ou par rapport à je sais pas quoi! Parce qu'on retrouve les personnes concernées, ils sont tous les deux (2) contre tout ce qu'il y a de projets par rapport à ça. Pas d'escalier possible parce que c'est sur son terrain, puis celui qui l'a vendu à l'autre donne aussi une accessibilité au même projet presque, ça fait que tu me permettras, Dominic, de penser qu'il y a eu quelque chose qui s'est passé, on sait pas quoi, mais on se questionne en tant que contribuable, en tant que chef d'entreprise, puis en tant qu'association.

2495

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

2500 Bien, moi, au niveau de la Municipalité, on n'a pas à regarder ça, qu'est-ce que tu veux qu'on fasse! Ce qui se passe dans la population, on peut pas être à côté des personnes et tout ça, au niveau des négociations ou des décisions qu'ils ont à prendre pour avoir la tranquillité ou pas.

2505 C'est sûr qu'on leur dit toujours d'un autre côté, la spéculation à vingt-six mille dollars (26 000 \$), oui, que le rôle d'évaluation qu'on va avoir à traiter au mois de novembre est augmenté de trente et un point cinq pour cent (31,5 %), le rôle d'évaluation de l'Isle-aux-Coudres. On a un fameux problème à régler, il va falloir le régler au mois de novembre. Ceux qui sont là, ils vont le régler, ce problème-là. Trente et un point cinq pour cent (31,5 %).

2510 Ça fait que là, c'est toujours la spéculation qui fait des choses. Mais on n'a pas de contrôle, la Municipalité là-dessus.

Vous pouvez le dire, vous avez déjà été conseiller?

**PAR LE MÉDIATEUR:**

2515 Effectivement.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

2520 On n'a pas de contrôle. Charlevoix est comme ça aujourd'hui. L'industriel a augmenté, mais regarde, qu'est-ce que tu veux qu'on fasse! Nous, on est obligé de reprendre ça, puis de travailler le compte de taxes en considération pour conserver les emplois à l'Isle-aux-Coudres. Vous parliez d'emplois tantôt, il y en a dans l'industrie, il y en a dans le tourisme, il y en a dans plusieurs domaines, il faut toujours les préserver.

2525 Mais dieu seul le sait que c'est pas dit que la Municipalité va le faire non plus; il va falloir que les gens pensent aussi des fois d'améliorer la façon de faire pour attirer plus de touristes, mais on met tout en place pour essayer de réussir.

2530 Ça fait que soyez assurés qu'on va le faire, le travail. Mais il y a des délais, puis espérons qu'il n'y aura pas d'élections en décembre, ça s'annonce pour ça quand même. Si c'est ça, ça peut faire mal, parce que ça retarde beaucoup. C'est toujours un an, six (6) mois ou un an sans avoir de résultat nulle part.

2535 C'est pas ça qui va nous aider, c'est sûr et certain.

2540           Moi, ça fait six (6) ans qu'on travaille sur l'érosion des berges, même plus que ça, depuis  
2008; 2008, le premier problème qu'on a eu d'érosion des berges, bien avant ça, mais on se  
préoccupait pas parce que c'était pas encore rendu à la route, puis ça fait six (6) ans qu'on travaille  
là-dessus pour avoir des CA puis les décrets, puis regarde, c'est à souhaiter qu'on va réussir à  
l'avoir qu'on puisse protéger ça puis avoir des activités.

**PAR M. PASCAL DUFOUR:**

2545           Comme nous autres, ça fait cinq (5) ans qu'on travaille sur notre projet, puis là, on a une  
subvention, puis le processus prend encore du temps.

**PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

2550           C'est que le temps est compté. Les années perdues ne se reprennent pas.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

2555           Bien, cinq (5) ans, on n'a pas été interpellé voilà cinq (5) ans.

**PAR M. YANN NORMAND:**

              Oui, voilà cinq (5) ans, 2009.

2560           **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

              Ton frère nous avait rencontrés!

**PAR M. YANN NORMAND:**

2565           On t'a rencontré, tu m'avais dit...

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

2570           J'ai les dossiers chez nous.

**PAR M. YANN NORMAND:**

2575           ... puis m'a te "backer", c'est ça que j'ai fait, ils sont là. On a une subvention.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Oui, on a eu une bonne réponse là-dessus.

2580 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Tout le monde, ça va?

2585 **PAR Mme CLAUDINE PEDNEAULT:**

Ça va, merci.

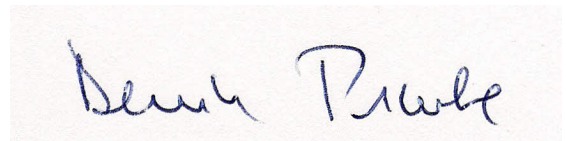
**PAR LE MÉDIATEUR:**

2590 Parfait, merci beaucoup.

Et vous lirez notre rapport quand le ministre nous demandera de le rendre public.

2595

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

2600